

LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BÉNIN

56 ème ANNÉE - NUMÉRO 802

11 OCTOBRE 2002 - 150 Francs CFA

À L'ÉCOUTE DU PAPE

L'ÉCOLE ET LA RESPONSABILITÉ PARTICULIÈRE DES CROYANTS

LA CONTRIBUTION DE L'ÉCOLE ET DE LA FAMILLE EST INDISPENSABLE POUR TRANSMETTRE LES VALEURS DE LA CULTURE

(...) On dit parfois que l'école, comme la famille, est «en crise». À travers cette expression, on veut faire référence à la sensibilité diffusée que cette institution, bien que reconnue dans sa valeur substantielle, a besoin d'une profonde transformation pour pouvoir répondre aux exigences actuelles de la société.

À cet égard, toutefois, il ne suffit pas d'adapter les programmes et les structures. Le bon fonctionnement de l'école dépend avant tout de la qualité de formation, du rapport entre enseignants et élèves. Les élèves sont motivés pour donner le meilleur d'eux-mêmes, lorsque les professeurs les aident à percevoir la signification de ce qu'ils doivent étudier, en référence à leur croissance et à la réalité qui les entoure. Et cela vaut pour toutes les écoles, publiques et privées, de tout ordre et de tout niveau.

J'ai eu plusieurs fois l'occasion de rappeler que la culture est le fonde-



ment de l'identité d'un peuple. La contribution qu'offre l'école, avec et en fonction de la famille, est et demeure indispensable pour transmettre les valeurs de la culture. Celle-ci est devenue, aujourd'hui, plus organisée et plus complexe, mais c'est précisément cela, à tout bien considérer, qui confère une importance renouvelée à l'institution scolaire. Il en découle une responsabilité particulière pour les croyants qui œuvrent dans ce domaine (...).

Jean-Paul II

Angélus à Castel Gandolfo,
le 22 septembre 2002

Petites Annonces et Pub

Nos colonnes sont ouvertes, moyennant quelques sous seulement, à vos petites annonces (mariages, remerciements, naissances...) et Pub, toutes rubriques excepté tout ce qui va à l'encontre de la morale.

En page intérieure par exemple :

— Format : 8 x 5,8 cm = 12 500 + TVA 18 %
— Format : 8 x 12,2 cm = 25 000 + TVA 18 %

Valorisez votre annonce en incluant une photo (noire et blanc). Une annonce ou Pub à publier sur plusieurs numéros est sujette à une remise. Les Pub en noir et blanc mais aussi en quadrichromie y ont leur place. Contactez-nous et vous ne serez pas déçus.

La publicité est, entre autres, une clé de la bonne marche des affaires.

Notre adresse : La Croix du Bénin

01 BP 105 Cotonou — Tél. : 32 12 07
Tél./Fax : (229) 32 11 19

E-mail : lacroixbenin@yahoo.fr

Notre siège : Centre Paul VI — 23, rue des missions
derrière l'église Saint-Michel, Cotonou

LE NOUVEAU PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE (NEPAD)

LES PARLEMENTAIRES AFRICAINS EN RENFORT

Du mardi 8 au mercredi 9 octobre 2002, plusieurs parlementaires d'Europe, d'Amérique et d'ailleurs et notamment d'Afrique, ainsi que plusieurs représentants d'institutions internationales, se sont réunis, à Cotonou, dans le cadre du premier forum des parlementaires africains pour le NEPAD.

Comme on peut bien s'en douter, c'est pendant quarante-huit heures que les parlementaires africains et autres experts ont pris connaissance du nouveau-concept du développement de l'Afrique: Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), en

anglais: New Partnership for African Development. Celui relève d'ailleurs d'une initiative des chefs d'État:

- sud-africain, Thabo Mbeki,
- nigérien Olusegun Obasanjo,
- algérien Abdelaziz Bouteflika, et le
- sénégalais Abdoulaye Wade.

Et c'est en juillet 2001 que cette initiative a été adoptée au sommet de l'Organisation de l'unité africaine, à Lusaka, par les chefs d'État comme plan de développement du continent africain.

Depuis lors, on parle du NEPAD dans toutes les réunions internationales et autres, sans que les acteurs n'appréhendent

(Lire la suite à la page 12)

RENTRÉE SOLENNELLE DE LA HAUTE COUR DE JUSTICE : UN ÉVÉNEMENT INÉDIT DANS L'HISTOIRE POLITIQUE ET JUDICIAIRE DU BÉNIN



Vue partielle des membres de la Haute Cour de justice

Le jeudi 26 septembre 2002, à la Maison internationale de Porto-Novo, capitale du Bénin, a eu lieu la rentrée solennelle de la Haute Cour de Justice installée officiellement le vendredi 16 février 2001.

Étaient présentes à cette cérémonie les autorités politico-administratives et judiciaires dont notamment Bruno

Amoussou, ministre d'État chargé de la coordination de l'action gouvernementale, de la prospective et du développement, Lafia Saccà, vice-président de l'Assemblée nationale, Conception Denis Ousinou, président de la Cour Constitutionnelle, Raphion Toukourou, président du Conseil économique et social. Étaient aussi présents Noël Allagbada, vice-

(Lire la suite à la page 6)

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNALES DU 1^{er} DÉCEMBRE 2002

L'AMORCE DU DERNIER VIRAGE

Dans moins de deux mois, les Béninois et Béninois se rendront aux urnes pour accomplir, la première fois dans l'histoire du renouveau démocratique au Bénin, un acte hautement civique et patriotique. Il s'agira, en effet, d'écrire, le 1^{er} décembre prochain, les conseillers municipaux. Ainsi, douze ans après et tel que recommandé par l'historique conférence des forces vives de la nation de février 1990, le Bénin va mettre en place ses structures de décentralisation.

Et c'est effectivement pour y arriver qu'a été mise en branle, le 30 août 2002, la machine électorale. La Commission électorale nationale autonome (CENA), chargée d'organiser et de conduire ces élections, a prêté serment le vendredi 30 août dernier devant la Cour Constitutionnelle. Aussitôt installés, les membres de cette commission se sont mis

à l'œuvre. C'est ainsi qu'après, les commissions électoralles départementales ont été installées et, tout récemment, les commissions électoralles locales.

Reunis en séance plénière le jeudi 26 septembre dernier et dans la suite logique des dispositions qu'ils ont à prendre, les membres de la CENA ont rendu public le calendrier revu et corrigé du déroulement du processus devant conduire à l'élection des conseillers communaux et municipaux. (cf encadré). On se souvient, en leurs séances des 11 et 12 septembre derniers, les membres de la CENA avaient adopté ledit calendrier électoral (voir page 7, dernière colonne de notre livraison n° 801 du 20 septembre 2002).

Dans leur souci d'organiser des élections municipales et communales transparentes, les membres de la CENA ont ensuite procédé, à leur siège, au tirage des

codes à affecter à chaque département. Ces codes se présentent comme suit :

Atacora/Donga	:	605
Atlantique/Littoral	:	602
Borgou/Alibori	:	601
Mono/Couffo	:	603
Ouémé/Plateau	:	604
Zou/Collines	:	606

Pour le président de la CENA, Souley Agbétou désigné pour y siéger par le gouvernement, l'attribution des codes aux départements permettra surtout de réduire sensiblement la marge de fraude. Pour son collègue, Épiphane Quenou, désigné pour siéger à la CENA par la Renaissance du Bénin de Rosine Soglo, le fait d'attribuer un code spécial à un département dans le cadre du déroulement d'une élection présente de nombreux avantages. D'une part, il permet la discrépance du fabricant et des conseillers par rapport à l'électeur ; d'autre part, il permet d'identifier facilement l'électeur qui a

exprimé un vote dans un département. Enfin et toujours selon Épiphane Quenou, le code permet l'informatisation des résultats des votes dans l'anonymat.

D'une manière ou d'une autre et tel que cela s'observe, la machine électorale mise en branle en août 2002 fonctionne. Reste à ce que, chacun joue convenablement sa partition. Et c'est d'ailleurs à ce prix que seront sauvegardés, les intérêts supérieurs du peuple béninois.

Y travailler sérieusement est, pour chaque Béninois et chaque Béninois, plus qu'un souhait, un devoir patriote.

Pour l'amour du Bénin, mettons de côté nos intérêts politiques inavoués et inavouables, barrons la route à tout ce qui peut être source de division et faisons preuve de maturité politique. Le développement durable et harmonieux du Bénin doit nous préoccuper par dessus tout.

Félixien Sédjro

LU POUR VOUS

SAULNIER, Pierre :

LE MEURTRE DU VODUN DAN

Madrid (España). 2002. 320 p.

«Comment lire aujourd'hui ce travail anthropologique produit il y a une vingtaine d'années dans le cadre d'une thèse soutenue à l'EHESS, à partir d'un matériel surtout mythographique recueilli autour du culte du vodun Dan ?

Le recueil des informations est conforme à la pratique des chercheurs de ce moment-là : des informateurs et des traducteurs locaux apportent à l'anthropologue européen des données précieuses sur lequel il porte son « regard éloigné ». Il y ensuite l'ordonner à l'aide de formes, de structures, mises en œuvre à partir de la comparaison, de données historiquement et géographiquement diverses, et suivant une méthode qui lui permet de superposer des matériaux à la fois homogènes et différents.

Telle est la démarche qui a conduit Pierre Saulnier, SMA, à analyser un certain nombre de récits qui ont pour thème principal le MEURTRE DU VODUN DAN, et qui furent collationnés dans diverses régions de l'ancien Dahomey. Il les lit notamment à travers la méthode dégagée par Vladimir Propp pour l'analyse des contes».

Cette belle appréciation de Jean-Max Gaudillière, préfacier de



L'ouvrage de Saulnier, nous donne une idée des conditions dans lesquelles le travail a été fait. En dépit des observations que l'on pourra faire aujourd'hui sur la méthodologie suivie, la contribution de ce livre pour une meilleure connaissance d'un aspect des cultures du Sud-Bénin ne fait l'ombre d'aucun doute. Le titre qui ne porte que sur le vodun Dan peut faire illusion. En réalité, il suffit d'un coup d'œil sur la table des matières, très riche et extrêmement dense, pour se faire une idée de l'apport considérable de ce précieux document.

L'étude symbolique des mythes, le Dan lui-même, l'homme et le destin, le savoir et la conquête du pouvoir, l'homme et le vodun Dan, la violence et le bonheur, etc., sont les principaux centres d'intérêt de cet ouvrage. C'est un excellent travail d'ethnologie qui attend le regard de l'anthropologue.

A. Félix Iroko

CALENDRIER ÉLECTORAL DE LA CENA

07 au 16 octobre 2002

- Incription sur les listes électoralles de candidature dans les Cel, Ced ou à la Cena ;
- Dépôt ;
- Contrôle de la régularité des candidatures et notification des rejets de candidatures le cas échéant.

26 octobre 2002

- Fin du contrôle de la régularité des dossiers de candidatures ;
- Fin de la notification aux candidats ne remplissant pas les conditions requises, du rejet de leur dossier.

27 octobre 2002 à 00 h
au 31 octobre à minuit

- Réregularisation des candidatures rejetées.

28 octobre 2002

- Affichage des listes électoralles.

28 octobre au 16 novembre 2002

- Recours éventuel en inscription ou en radiation.

09 novembre 2002

- Publication de la liste des candidats

(Affichage par circonscription électorale; communiqué radio et télévisé indiquant les lieux de consultation des listes).

10 novembre 2002

- Présentation du spécimen de bulletin de vote aux candidats.

15 novembre à 00 h
au 29 novembre 2002 à minuit

- Campagne pour les élections communales et municipales.

1er décembre

- Élections communales et municipales sur toute l'étendue du territoire national de 07 heures à 17 heures.

..... décembre 2002

- Dépouillement public du scrutin immédiatement après la clôture et dans le bureau de vote.
- Affichage des résultats provisoires des élections.

..... décembre 2002

- Proclamation des résultats définitifs.
- Deuxième tour des élections (15 jours après la proclamation des résultats par la CENA du 1^{er} tour des élections).

DEPARTEMENTS... ECHOS DE NOS DEPARTEMENTS... ECHOS DE NOS

MUSONITIJO MOTONENDO

ATACORA - DONGA

UN PLAIDOYER POUR LA VACCINATION VALANT BIEN LE DEPLACEMENT A VANHOU

Sur 1.000 enfants qui naissent dans ce village, 189 décèdent avant l'âge de 5ans. Alors que pour tout le Bénin, le taux déjà déplorable, est de 165 décès pour 1.000. A cause de la rougeole, de la poliomélyte, de la coqueluche, de la diphtérie, et du tétanos que l'on peut éviter avec des vaccins.

Ce petit village qui est montré du doigt, c'est Vanhou dans la circonscription urbaine de Djougou. Le ministre de la santé publique Mme Céline Seignon Kandissounou s'y est rendue vendredi 27 septembre dernier. Selon des informations non démenties, les pasteurs de la Foi apostolique Batindé à Vanhou, interdisent à leurs fidèles de se vacciner et même d'aller à l'hôpital se faire soigner.

La situation valait bien le déplacement du ministre et cette visite a consisté à sensibiliser les pasteurs et les fidèles de l'Eglise de la Foi apostolique Batindé en faveur de la vaccination. Le ministre a lié le triste record de la mortalité infantile à Vanhou au fait notamment du comportement aberrant largement répandu dans le village.

Il semble néanmoins que le ministre de la santé publique ait réussi à convaincre les pasteurs de la petite église de la Foi apostolique Batindé de s'investir dans la campagne de vaccination en cours dans notre pays.

La délégation qui accompagnait le ministre au cours de cette visite comprenait notamment le représentant résident de l'OMS au Bénin, le Dr Lazare Loco, et le Dr Jean-Pierre Camoin, ancien sénateur et vice-président du comité Africain du MEDEF International.

Après le travail de sensibilisation fait par le ministre à l'endroit de la population de ce petit village reculé du département de la Donga, il ne sera plus dit qu'un quelconque fatalité est à l'origine du malheur qui frappe Vanhou.

ATLANTIQUE - LITTORAL

SIGNATURE DU CONTRAT D'EXPLOITATION DE LA DECHARGE DE OUESSE (SAVI)

L'exploitation de la décharge contrôlée des déchets solides ménagers de la ville de Cotonou, sera opérationnelle à partir de 2004, sur le nouveau site de Ouessé situé dans la commune de Savi (circonscription urbaine de Ouidah). D'un coût global de douze (12) milliards environ de F CFA, cet important projet qui bénéficie d'un financement canadien assuré par le cabinet Dessaux permettra le traitement sur place pour la méthode d'enfouissement, des déchets solides ménagers pour une durée de 20 ans.

Le site de Ouessé se trouvant sur le territoire de la circonscription urbaine de Ouidah, c'est avec cette dernière qu'a été signé le contrat d'exploitation. Mieux, ledit contrat s'inscrit, dans le cadre de la Convention de coopération intercommunale entre les villes de Cotonou et de Ouidah. MM. Jérôme Houssi Dandjimon et Bonaventure N'Vékoumon agissant pour le compte de leur circonscription respective, ont procédé à la signature du contrat au cours d'une cérémonie officielle qui s'est déroulée jeudi 26 septembre dernier à Ouidah.

À cet effet, un comité paritaire CUC — CUO est constitué auquel participeront des représentants de la Société civile. La gestion technique de la décharge sera confiée à une

société privée sur appel d'offre ouvert. En attendant, la décharge intermédiaire continuera d'être assurée par le site de Gbodjé dans la commune de Godomey.

BORGOU-ALIBORI

L'UNIVERSITE DE PARAKOU SERA DOTEE EN 2005 D'UN CHU

La création de l'école de médecine de l'Université de Parakou nécessite la construction d'un centre hospitalier universitaire (CHU) qui est appelé à jouer le rôle de structure d'enseignement et de recherche à l'instar du CHU Hubert Maga de Cotonou. Pour étudier sur place les voies et moyens devant permettre de répondre à cette exigence académique, une mission du ministère de la Santé publique conduite par le directeur de cabinet, Dr Yarou Moussa, a rencontré, mardi 24 septembre dernier, la préfecture de Parakou les autorités départementales et locales.

La délégation du ministère de la Santé publique a présenté à cette occasion, le projet d'étude de construction et d'équipement du Centre hospitalier universitaire (CHU) de Parakou qui sera d'une capacité de 490 lits. Nul doute que ce projet s'inscrit pleinement dans la vision de la décentralisation de l'administration et la déconcentration dans le secteur éducatif en cours au Bénin.

Ce Centre sera l'hôpital de demier recours pour toutes les autres formations sanitaires des départements du Nord et du centre. Il vient donc en appui au CHU Hubert Maga de Cotonou créé en 1962 pour réduire sensiblement le surcroît de travail lié à l'accroissement démographique qui empêche ce dernier de jouer pleinement sa mission de soins, d'enseignement et de centre de référence au sommet de la pyramide sanitaire.

À travers le CHD/Parakou, les étudiants de l'école de médecine de Parakou trouveront dès 2005, un centre d'enseignement et de recherche afin de faire une jonction entre la théorie et la pratique. De même, la question de pérennité de personnel dans nombre de formations sanitaires pourra trouver un début de solution a-t-on indiqué.

D'une superficie de 10.600 m² et d'un coût estimatif de 10 milliards de F CFA à hauteur de 54% pour la construction et 46% pour les équipements modernes, le CHU/Parakou est financé sur les ressources nationales. Le budget national a, à cet effet, alloué pour la réalisation de l'ouvrage pour les quatre prochaines années, 6 milliards de F CFA.

Le certificat de donation du domaine attribué au CHU/Parakou porte sur 110 ha 18a 63ca sis à Baka, circonscription urbaine de Parakou et compris dans le domaine de l'Université de Parakou, soit 501ha 60ha 09ca.

"LA CROIX DU BENIN"

Réductions et Abonnements
B.P. 105 - Tél. (229) 32-11-19
COTONO U
(République du Bénin)

Compte :
C.C.P. 12-76
C O T O N O U

Directeur de Publication
BARTHÉLEMY
ASSOGBA CAPKO

Dépôt légal n° 949

Tirage : 4.500 exemplaires

IMPRIMERIE NOTRE-DAME • TÉL (229) 32-12-07 — COTONOU (REPUBLIQUE DU BENIN)

Nous remercions tout spécialement les personnes qui souscrivent un
Abonnement de *Boursier* 3000 à 8000 F CFA (7,62 à 12,00 €)
Abonnement de *Journaliste* 10.000 à 15.000 F CFA (15,24 à 22,89 €)
Abonnement de *Choc* 20.000 à 30.000 F CFA (30,48 à 45,72 €)
Changeant d'adresse 100 F CFA (15,24 €)

TARIFS D'ABONNEMENTS par Avion

- Bénin	3.720 F CFA
- Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Sénégal et Gambie	4.680 F CFA
- Togo	5.760 F CFA
- Gabon, Tchad, Congo (Brazza), Cameroun et R.C.A.	5.760 F CFA
- France	5.760 F CFA (8,78 €)
- Nigeria, Gambie, Ghana, Liberia et Sierra Leone	7.560 F CFA
- Kenya, Ouganda, Tanzanie	12.600 F CFA
- U.S.A.	9.480 F CFA (24,65 €)
- Argentine (Nord, Centre, Sud)	10.200 F CFA (15,55 €)
- Espagne, Portugal, Suisse, Rome et Norvège	8.520 F CFA (12,99 €)
- Canada	10.200 F CFA (15,55 €)
- Chine	12.600 F CFA (19,20 €)

1 € = 655,957 F CFA

MONO - COUFFO

LE MINISTRE CHINOIS DE LA COOPÉRATION VISITE LE CHD ET LA CBT

Plusieurs infrastructures socio-communautaires dont la construction et l'équipement de la Sitex (Société des industries textiles) et le CHD (Centre hospitalier départemental) de Lokossa fruit de la coopération sino-béninoise ne datent pas d'hier. Il faut ajouter à ces réalisations, le projet de construction de la Compagnie béninoise de textile (CBT) en chantier et l'aménagement du périmètre nizicole de Dévé dans la sous-préfecture de Dogbo qui bénéficient également de l'appui financier de la Chine.

Le ministre assistant de la Coopération économique de la République populaire de Chine, He Xiaowei en visite au Benin du 22 au 25 septembre derniers a effectué un déploiement dans les départements du Mono et du Couffo afin de se rendre compte si ces différentes réalisations socio-communautaires jouent pleinement leur rôle respectif.

La délégation chinoise a été reçue par le secrétaire général du Mono et du Couffo, M. Cocou Ghessi. Celui-ci a énumérés les réalisations que les deux départements doivent à la coopération sino-béninoise et qui sont un précieux concours au développement socio-économique du Mono et du Couffo.

Au centre hospitalier départemental mis en service depuis avril 1997 pour desservir les 821.137 habitants du Mono et du Couffo, le ministre chinois et sa suite ont été informés du fonctionnement actuel du centre grâce à son directeur M. Omyalé. Selon les explications du directeur du CHD, la Chine envoie tous les deux ans, une mission médicale composée de 13 médecins spécialisés. La mise à disposition de médicaments chinois et les dons de matériels techniques offerts par la Chine, permettent de mieux soigner et à moindre coût les populations du Mono/Couffo, a-t-il indiqué.

La délégation chinoise a aussi visité la compagnie béninoise de textile (CBT) dont la première pierre a été posée le 31 octobre 2000. Selon son directeur général adjoint, M. Simplice Mikpé, l'exploitation de cette unité de production démarra le 31 octobre prochain.

La sensibilisation pour la lutte contre le trafic des enfants est une action, voire un combat de longue haleine. En effet, nous devons prendre garde de relâcher notre vigilance, dès lors que le phénomène honteux de trafic des enfants a plutôt tendance à connaître une recrudescence inquiétante.

OUEMÉ - PLATEAU

KRAKÉ : APPEL AU

RENFORCEMENT DE LA LUTTE

CONTRE LE TRAFIC DES ENFANTS

La sensibilisation pour la lutte contre le trafic des enfants est une action, voire un combat de longue haleine. En effet, nous devons prendre garde de relâcher notre vigilance, dès lors que le phénomène honteux de trafic des enfants a plutôt tendance à connaître une recrudescence inquiétante.

C'est sans surprise donc que les dignitaires du Zou et des Collines, réunis en

base imploient le silence des textes sur les succès remportés à ce jour. Ainsi entre 1998 et 2002, environ 5135 enfants ont été officiellement interceptés par la Brigade de protection des mineurs. Les principaux postes de nos frontières dont se servent les trafiquants d'enfants comme lieu de passage sont notamment les localités ci-après : Kraké, Owodé dans l'Ouémé, Savé dans les Collines, Ouaké dans la Donga, Nikki dans le Borgou et Malanville dans l'Alibori. Compte tenu de la perméabilité de nos frontières, une action ciblée sur ces localités a peut-être des chances de donner des résultats encourageants.

Première d'une nouvelle série de séances de sensibilisation, Kraké a accueilli, jeudi 26 septembre dernier, dans l'enceinte du poste de la Douane Mme Claire Hougan Ayémoma et Joseph Gnondonfoun, respectivement ministre de la Famille, de la Protection sociale et de la Solidarité et ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme.

De part sa situation de carrefour de transactions commerciales et de grand centre de transit vers le Nigeria voisin, la sous-préfecture de Sémé-Kpodji et plus particulièrement les frontières de Kraké et d'Owodé connaissent une recrudescence du trafic des enfants. Et ce, malgré la détermination des douaniers et des forces de sécurité publique, d'éradiquer, du moins de réduire l'ampleur du fléau.

La représentante de l'UNICEF, Mme Esther Guluma qui faisait partie de la délégation officielle a fait le point des interventions menées par son institution avant de renouveler son soutien et assister aux autorités béninoises dans cette lutte noble contre le trafic d'enfants.

Le ministre Gnondonfoun a pour sa part insisté sur le rôle des brigades civiles de sécurité qui est d'accompagner l'action des policiers, des douaniers et gendarmes.

Mme Ayémoma a de son côté, souligné l'existence de textes et lois relatifs à la lutte contre le trafic des enfants.

ZOU - COLLINES

DÉCENTRALISATION :
LES DIGNITAIRES DÉPLORENT
LE SILENCE DES TEXTES SUR
LEUR RÔLE

Le développement des collectivités à la base implique la participation des populations elles-mêmes mais aussi celle de la société civile. Au nombre de ces acteurs de développement, on peut citer les organisations non gouvernementales (ONG), les associations de développement et la chefferie traditionnelle. Cette dernière en tant que gardienne des traditions et des coutumes, continue d'exercer une influence non négligeable sur les populations de nos campagnes en majorité analphabètes.

C'est sans surprise donc que les dignitaires du Zou et des Collines, réunis en journée de réflexion le 14 septembre dernier à Abomey ont déploré le silence des textes de la décentralisation sur leur rôle dans les futures communes. La rencontre était initiée par l'ONG Retrouvailles, et échanges culturels des aires Adjatafo pour le développement économique et social (RECADES).

Plus de cent participants ont suivi le cours de cette journée des exposés sur les textes fondamentaux de la décentralisation. Prenant ainsi connaissance des textes, les dignitaires ont unanimement déploré le fait que les textes sont muets sur leur rôle dans ce processus.

E. Déclo

CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

A PROPOS DES « ANCIENS ROYAUMES » AFRICAINS

Les chercheurs européens se sont très tôt intéressés aux formations politiques africaines et aux institutions qui les régiennent. Leurs travaux ont porté aussi bien sur les systèmes acéphales ou segmentaires, que sur les monarchies de toutes tailles avec une priorité de ces dernières. C'est ainsi que royaumes et empires, de manière générale, semblent avoir bénéficié davantage d'attention de leur part.

Notre préoccupation du moment ne concerne pas une étude des systèmes politiques africains, mais une réflexion portant sur une éventuelle opportunité de l'utilisation de l'expression «anciens royaumes» pour désigner quelques-unes des entités politiques africaines précoloniales.

* * *

L'usage d'une telle expression est un thème récurrent de l'historiographie africaine en général et, plus particulièrement, de l'historiographie danhoméenne ou béninoise. Des nombreux exemples que l'on pourrait énumérer, nous ne nous contenterons que de quelques-uns, à titre simplement illustratif : dans la première quinzaine du XX^e siècle, un administrateur de la France d'Outre-Mer en service à Abomey au Dahomey, s'était beaucoup intéressé aux meurs, aux us et coutumes et à l'histoire du Danhomé. De sa vaste investigation sur le terrain, est sorti un ouvrage remarquable intitulé : *l'ancien royaume du Dahomey, mœurs, religion, histoire*⁽¹⁾ comme il a jamais existé un royaume du Dahomey alors que c'est bien du Danhomé qu'il s'agit.

L'ANCIEN ROYAUME DU DAHOMEY

MŒURS, RELIGION, HISTOIRE

A. LE HÉRISSE
Administrateur des Colonies

PARIS
ÉMILE LAROSE, LIBRAIRIE-ÉDITEUR
11, Rue Victor-Cousin, 11

Aux environs des années 1910, plus précisément en 1913, A. Akindélé et C. Aguessy, ont écrit un livre intitulé : *Contribution à l'étude de l'histoire de l'Ancien Royaume de Porto-Novo*⁽²⁾, à partir des

A. AKINDÉLÉ et C. AGUESSY
**CONTRIBUTION
À L'ÉTUDE DE
L'HISTOIRE DE
L'ANCIEN ROYAUME
DE PORTO-NOVO**

IFAN DAKAR
1913

W.G.L. RANDLES
**L'ANCIEN ROYAUME
DU CONGO
DES ORIGINES À LA
FIN DU XIX^e SIÈCLE**



Cet auteur est européen. Cette précision ne manque pas d'intérêt dans la mesure où ce sont les chercheurs français et anglais de la première moitié du XX^e siècle qui ont pris l'habitude d'utiliser cette expression qui mérite réflexion et réutation. En effet, de quelle ancierne s'agit-il et par rapport à quoi, certainement de plus récent ou de nouveau? Raisonnement et plus particulièrement dans le cas d'espèce, l'on devrait s'attendre à voir d'autres auteurs publier un ouvrage sur *le nouveau royaume du Porto-Novo, le nouveau royaume du Danhomé, le nouveau royaume du Congo*, etc., par rapport, évidemment, aux *anciens royaumes*. La colonisation de l'Afrique par l'Europe a fait disparaître les royaumes que les explorateurs blancs sont venus trouver sur place. Mais il existe toujours des rois — qui ont survécu à ce cataclysme — au sein des nouvelles structures étatiques de substitution. Bien de simples chefs de l'époque, dans des pays comme le Nigeria, le Ghana, la République du Bénin, etc., se sont érigés, surtout dans la deuxième moitié du XX^e siècle, en rois à cause des conditions alléchante faites aux successeurs contemporains des anciens souverains. Mais nulle part, il n'y a eu résurrection sous une forme autonome ou indépendante, des structures des entités monarchiques traditionnelles. L'utilisation de l'expression «anciens royaumes» ne saurait donc se justifier aujourd'hui par rapport ou par opposition au regain d'attention accordée aux rois actuels. En tout état de cause, ceux-ci n'ont plus jamais retrouvé l'intégrité de leur territoire et la plénitude de leurs pouvoirs sans partie d'avant la colonisation.

Une telle expression a dû être utilisée par ses auteurs pour faire certainement sensation en insistant sur l'antiquité du thème étudié. Or, il s'agit généralement de

périodes en fait relativement peu éloignées dans le passé et qui se situent à la très minuscule échelle historique. En quoi d'ailleurs, pour l'historien, est déjà très ancienne la période du XX^e au XIX^e siècle à l'intérieur de laquelle ont vu le jour et ont pris fin toutes ces entités politiques? Bien entendu, Nehemia Levzion, d'origine hébreu, a intitulé son livre d'histoire politique paru il y a une trentaine d'années *Ancient Ghana and Mali*⁽⁴⁾ pour se démarquer, non pas par rapport à de nouveaux royaumes ou empires du Ghana ou du Mali, mais pour éviter une éventuelle confusion entre les noms des États contemporains du Ghana et du Mali et ceux des deux grands empires noirs improprement dits médiévaux dont ils ont pris les noms. La nuance a son prix dans le cas de l'espèce.

Dans les exemples précédents, le recours à l'adjectif *ancien* est sans objet et tout à fait inutile puisqu'il n'apporte pratiquement rien en matière de précision ou de clarté au titre. En outre, il introduit une confusion ou un doute dans l'esprit du lecteur qui est en droit de se demander où se trouve le «nouveau royaume». Il est dommage que des Africains aient repris à leur compte cette expression tout à fait inadéquate, voire inutile.

CONCLUSION

L'évocation sommaire de l'inopportunité de l'usage de l'expression «ancien royaume» se situe dans une optique précise, celle d'une tentative de décolonisation de l'histoire africaine. Les Européens ont été les premiers à l'avoir utilisée, suivis par d'autres chercheurs étrangers à l'Afrique ainsi que par des Africains eux-mêmes. Pourquoi n'appellent-ils pas eux-mêmes «anciens royaumes» ou «anciens empires» les formations politiques antiques ou médiévales de chez eux?

S'agissant toujours de l'Afrique, d'autres exemples ne manquent pas, à l'image, entre autres, de «notre ère», expression couramment utilisée par des Africains pour désigner l'ère chrétienne. Si nous avions été colonisés par des Arabes musulmans, notre ère de référence serait l'hébreïsme. Il est préférable que nous parlions plutôt de l'ère chrétienne, avant Jésus ou après Jésus, que de «notre ère» qui rappelle curieusement nos ancêtres les Gaulois que les Africains ne cesseraient de répéter pendant la période coloniale.

A. Félix Iroko

NOTES

1^e) Hérisse (A. le) : *L'ancien royaume du Dahomey : mœurs, religion, histoire*, Paris, Émile Larose, Librairie-Éditeur, 1911, 284 p.

2^e) Akindélé et Aguessy (C.) : *L'ancien royaume de Porto-Novo*, Dakar, IFAN, 1913, 168 p.

3^e) Randles (W. G. L.) : *L'ancien royaume du Congo des origines à la fin du XIX^e siècle*, Paris, Mouton, MCMXVIII, 275 p.

2^e) Levzion (N.) : *Ancient Ghana and Mali*, London, Studies African History, n°7, 1973, 283 p.

PLANTES MEDICINALES

I - COMBRETUM GLUTINOSUM



Famille des	: Combretacées.
Fon	: Dosso, Magbavido.
Yoruba + Nago	: Bodomi.
Mina	: Ati sen sen.
Boriba	: Bwôgoso, Dôge borumé, Begnagogorù.
Somba	: Aleme bele.
Peulh	: Dokî, Buski, Tallî.
Hausa	: Taromiyâ.
Zarma	: Kokorbe.
Moré	: Kwenga, dandega.

2. Où le trouve-t-on ?

- domaines sahélien et sondano-sahélien;
- du Sénégal au Tchad;
- en Mauritanie, avec 200 mm de pluie.

3. Où pousse-t-il ?

- dunes fixées ; sols pierreux, fatéritiques, salins;
- peuplements purs sur vieilles jachères, et après incendies;
- abords de mares;
- espèce conquérante, très résistante à la sécheresse.

4. Caractères

- petit arbre ou arbuste, ou buisson, bas, rameaux rameaux gris,
- feuillage gris terne, dur, résistant à la sécheresse;
- feuilles adultes coriaces, gris mat ; souvent un peu enroulées sur elles-mêmes ; nervures saillantes;
- racine creuse et rugueuse;
- fleurs petites, jaune vert, en épis;
- fruits à 4 ailes, légèrement collants, d'abord verts, puis jaunes ou rouges à maturité.

5. Utilisations

- jeunes feuilles : fourrage pour chèvres et moutons;
- en cas de sécheresse : totalité du feuillage accessible mangé par les animaux;
- décoction des feuilles, écorces, et surtout des racines : témoin jambon;
- bois : brûlé dans un bon bois de chauffage ; charbon de qualité ; bottes, outils;
- cendre : servir à teindre en bleu indigo;
- feuilles diurétiques (font uriner), comme celles du kinkéliba;
- décoction de feuilles : contre l'hypertension (5 feuilles dans un litre d'eau);
- pulsulement de feuilles vertes sur les plaies;
- fruits verts : médecine vétérinaire;
- écorces : contre les vers;
- pharmacologie : confirmation de l'action diurétique et hypotensive du décoté de feuilles (Kerkaro).

Pharmacopée

Problèmes de foie :

- utiliser les feuilles fraîches ou sèches;
- préparer une décoction avec une grosse poignée de feuilles dans 1 litre d'eau;
- laisser bouillir de 20 à 30 minutes;
- boire jusqu'à 1 litre et demi par jour pour un foie sature.

6. Multiplication et culture

- régénération naturelle par dispersion des graines ;
- colonisation des jachères, par rejets de souche et des racines (drageons);
- envahissant.

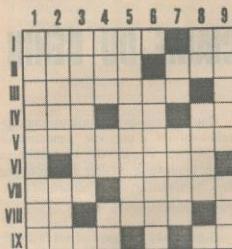
7. Autres indications

- origine : Afrique tropicale.
- famille : Combretacées (comme le kinkéliba et le guéra du Sénégal).

A. I. (ENDA) — « La Croix du Benin »

UN PEU DE DISTRACTION

MOTS CROISÉS N° 37



HORIZONTALEMENT — I. C'est en prenant la fuite qu'il devenait dangereux. — Parle à tort et à travers. — II. Cri d'allégresse qui sentait le vin, — Illustré par un préfixe. — III. Dans un service à poisson. — IV. S'affiche au théâtre comme à la nécropole. — Chiffres romains.

romains. — Eu le courage. — V. Se présentent en grappes. — VI. Massacré par Achille. — VII. Il grecque fertile en vignes. — S'ouvrent dans les Causses. — VIII. En Normandie. — Ravissants personnages de contes. — IX. Port bale important. — Chiffres romains.

VERTICALEMENT — 1. Sa vie est à la merci d'une étincelle. — 2. Abonde en poissons. — Récompense un quémardeur tenace. — 3. Laissaient insensibles le Mahatma Gandhi. — 4. Plus agréable l'hiver que l'été. — Exprime la stupéfaction d'un Provençal. — Note. — 5. On y parle aussi bien le français qu'allemand et l'allemand que l'italien. — 6. La S.N.C.F. compte un personnel qui y est spécialisé. — 7. Pyrénéen auréolé — Personne n'y est oublié. — 8. Conjonction. — Tient le huis clos. — 9. Descendant de Salomon, qu'il dit. — Interdit aux cardiaques.

(Lire la réponse dans notre prochaine livraison)

BONS MOTS, CITATIONS ET PROVERBES

• «Les enfants d'aujourd'hui ne font plus attention aux traditions. Pourtant elles ne seraient pas parvenues jusqu'à nous si nos ancêtres n'avaient pas longtemps expérimenté leur exactitude.» (Francis Bebey, Cameroun).

• «Pour s'entendre, il faut avoir les mêmes défauts et des qualités différentes.» (Massa Makan Diabaté, Mali).

PROVERBES

• «C'est réunis que les charbons brûlent; c'est en se séparant que les charbons s'éteignent.» (proverbe de l'Inde).

• «Le temps de la réflexion est une économie de temps.» (proverbe latin).

RIONS UN PEU

COMPLEXE

• Ce grand timide, épouvantablement amoureux d'une jeune fille, n'avait jamais osé se déclarer tant il était certain qu'elle lui rirait au nez. Un beau jour avec un tract fou, il lui téléphone et après beaucoup de tergiversations finit par dire:

• Je voulais vous demander si... heu... vous accepteriez de devenir la mère de mes enfants ?

• Mais bien sûr, dit tranquillement l'élève, combien en avez-vous ?

Lu dans une copie d'élève

L'oiseau migrateur (mi-gratte) est ainsi appelé parce que ses pattes trop courtes lui permettent de se gratter seulement la moitié du dos.

Bons conseils !

Avant le match, le capitaine réunit ses équipiers et donne ses instructions: «si vous n'arrivez pas à taper sur le ballon, tapez sur un joueur du camp adverse». Et les joueurs de répondre: «si nous nous passions de ballon?»

Petites Annonces et Pub

Nos colonnes sont ouvertes, moyennant quelques sous seulement, à vos petites annonces (mariages, remerciements, naissances...) et Pub, toutes rubriques excepté tout ce qui va à l'encontre de la morale.

En page intérieure par exemple :

— Format : 8 x 5,8 cm = 12 500 + TVA 18%
— Format : 8 x 12,2 cm = 25 000 + TVA 18%

Valorisez votre annonce en incluant une photo (noire et blanche). Une annonce ou Pub à publier sur plusieurs numéros est sujette à une remise. Les Pub en noir et blanc mais aussi en quadrichromie y ont leur place.

Contactez-nous et vous ne serez pas déçus.

La publicité est, entre autres, une clé de la bonne marche des affaires.

Notre adresse : La Croix du Bénin
01 BP 105 Cotonou — Tél. : 32 12 07
Tél./Fax : (229) 32 11 19
E-mail : lacroixbenin@yahoo.fr

Notre siège : Centre Paul VI — 23, rue des missions derrière l'église Saint-Michel, Cotonou

FAÇONS DE PARLER

AUTOUR D'UN MOT

La technologie du grec «teckné» : l'art, le métier.

Il est évident que ce mot a beaucoup évolué depuis sa création. Si au siècle dernier, il désignait «le traité des arts en général», aujourd'hui il se limite essentiellement à «la science et à l'étude des techniques».

De technologies de pointe en technologies avancées comme les biotechnologies qui utilisent des organismes vivants dans l'industrie pharmaceutique ou agroalimentaire, le monde moderne n'échappe pas à la technologie; même si pour cela il est parfois nécessaire de procéder à des transferts de technologie d'un pays à l'autre en fournissant par exemple des usines clés en main ou des assistances techniques.

Depuis de nombreuses années, l'arrivée de nouvelles techniques d'information comme la télécopie ou l'ordinateur ont permis la naissance de technologies d'information et de communication mais le racconto actuel qui consiste encore à parler de «nouvelles technologies» lorsqu'il s'agit d'internet ou de jeux vidéo peut prêter à sourire lorsque l'on sait que ces technologies sont nées maintenant depuis plus de trente ans !

JEU DE MOTS

Ce même mot féminin désigne:

1. Un petit coffre où l'on range des papiers;

2. Les cartons qui renferment les originaux des actes de la chancellerie royale;

3. L'ensemble des vêtements utilisés pour habiller le jeune enfant de la naissance à 18 mois.

Réponse : La layette

Le mot vient du néerlandais «layet» qui signifie tiroir.

La laye en français est un coffre, la layette est donc un petit coffre; on parle des cartons ou layettes du trésor des Chartes (royales) par exemple; enfin, par extension, la layette qui était le coffret dans lequel on rangeait les vêtements du jeune enfant désigne aujourd'hui l'ensemble de ces vêtements.

DES MOTS ET DES FAUTES

Voir et Voire

Ne pas confondre: voir et voire. Les deux mots ont pour origine le latin mais proviennent de deux mots différents: voir (du latin «videre») signifie percevoir des images ou des objets par le sens de la vue; voire (du latin «verus», vrai) avec un e marqué le doute et signifie vraiment. «On s'accordait à me trouver poseur voire insolent», écrit Louis-Ferdinand Céline dans un de ses romans.

MOTS D'AUJOURD'HUI

Le Pacs

Ce mot qui n'en est pas un est l'abréviation de «Pacte Civil de Solidarité». Ce pacte juridique consacre l'union de deux personnes de même sexe ou de sexe différent; juridiquement les deux personnes peuvent hériter l'une de l'autre, avoir des biens en commun... ce que la loi ne prévoit pas autrefois.

Le mot «pacs», né en 1998, a très vite été adopté dès les premiers débats sur la loi, pour désigner ce type d'union civile et a donné naissance au verbe «pacser».

LE BON LANGAGE

"Entrer" et "rentrer"

Ces deux verbes ne sont confondus que dans le langage populaire.

On peut toujours «entrer» dans quelqu'un endroit, mais on n'y «rentrer» que si l'on en est précédemment sorti.

Ainsi on «entre» au lycée après les vacances si c'est au moins sa seconde année. Nouvel élève... on y «entre».

Une recrue entre à la caserne... et on rentre chez soi après le spectacle.

Un fonctionnaire entre (et non rentre) dans telle catégorie.

Remarque : quand le verbe «rentrer» est transitif (avec un complément direct) on ne peut pas le remplacer par le verbe «entrer».

On dira par exemple: rentrer sa voiture au garage... et non «entrer sa voiture».

AUTOUR D'UN MOT

Le «fret» (FRET)

Ce mot ne prend pas d'accident sur le «F».

Il est très répandu dans le langage commercial. Le «fret» c'est soit le prix du transport, soit la cargaison ou le transport lui-même.

Fréter un bateau... le charger, l'équiper.

Affréter un navire, le prendre en louage.

LES MOTS ET LEUR HISTOIRE

«Lessive»

Jadis, en l'absence de savon, les blanchisseuses faisaient bouillir le linge avec la cendre de charbon de bois. La potasse que contenait cette cendre parvenait à blanchir le linge comme l'aurait fait un savon.

Et c'est ainsi que le nom «lessive» a pour origine le mot latin populaire «licis» signifiant cendre.

Dany Toublana — La Croix du Bénin

NATION

RENTRÉE SOLENNELLE DE LA HAUTE COUR DE JUSTICE : UN ÉVÉNEMENT INÉDIT DANS L'HISTOIRE POLITIQUE ET JUDICIAIRE DU BÉNIN

(Suite de la première page)

président de la Haute Autorité de l'Audiovisuelle et de la Communication, M. Guibril Camara, président de la Haute Cour de Justice du Sénégal et Me Séverin Houmou, bâtonnier de l'Ordre des avocats du Bénin. La société civile était représentée par des têtes couronnées, des sages, des notables de Porto-Novo et environs.

Comme le dispose l'alinéa premier de l'article 135 de la Constitution du Bénin, *«la Haute Cour de Justice est composée des membres de la Cour Constitutionnelle à l'exception de son président, de six députés élus par l'Assemblée nationale et du président de la Cour Suprême»*. Cette même Constitution organise les attributions de cette Haute Cour dans son article 136, alinéa premier en ces termes : *«La Haute Cour de Justice est compétente pour juger le président de la République et les membres du gouvernement à raison de faits qualifiés de haute trahison, d'infractions commises dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions ainsi que pour juger leurs complices en cas de complot contre la sûreté de l'État»*.

Dès lors, la rentrée judiciaire solennelle de cette Haute Cour de justice ne

peut que constituer un véritable pas de géant dans l'effectivité du fonctionnement des institutions de contre-pouvoir prévues par la Constitution, mais aussi un pas de géant dans la lutte pour la moralisation de l'activité politique au Bénin. Car du fait des violations graves et caractérisées des droits de l'homme, de la corruption, de l'enrichissement illicite, des malversations, des détournements de deniers publics, le peuple béninois s'enfonce de plus en plus dans le non développement économique et social, moral et éthique. Il est alors grand temps que la calamité s'arrête.

Le thème de cette rentrée solennelle en est d'ailleurs évocateur : *«L'impunité dans un Etat de droit»*.

Les différentes interventions enregistrées au cours de cette cérémonie permettent de situer les responsabilités des uns et des autres ainsi que les tenants et aboutissants de la corruption, cette gangrene qui freine le développement harmonieux du Bénin, un Etat de droit.

Pour Me Séverin Houmou, bâtonnier de l'Ordre des avocats «...poser la question de l'impunité dans un Etat de

droit, c'est à la vérité se demander, à qui profite l'impunité ? Qui la favorise ? Qui a les moyens d'y mettre fin ? C'est poser, en dernière analyse, le problème des rapports entre le judiciaire (garant de l'Etat de droit) et la politique inclinée aux besoins de sa survie ou de sa pérennité et à une certaine forme d'opacité... C'est aussi poser le problème sous-jacent des rapports entre le politique et l'argent. Tenter de répondre à ces interrogations, c'est accepter d'avance de faire économie de la langue de bois et de s'affranchir, le temps de la réflexion et de l'analyse, du politiquement correct...»

Le procureur général de la Haute Cour de Justice, Jean-Baptiste Monsi, quant à lui, a précisé : «... Le thème de la rentrée judiciaire est un aiguillon pour réveiller les consciences...». Et il s'est interrogé : «... Impunité et Etat de droit, sont-ils compatibles ? Quelles sont les causes de l'impunité ? Que faire ? Faut-il punir ?... Oui, mais en revoyant le fonctionnement des institutions...»

Le point culminant de cette rentrée solennelle a été le discours d'ouverture du président de la Haute Cour de Justice, le professeur Maurice Gielé Ahanhanzo (voir texte intégral).

Outre quelques définitions conceptuelles suivies d'une vue panoramique des diverses causes de l'impunité au Bénin, le professeur Gielé a suggéré une série de mesures qu'il importe d'envoyer pour corriger le tir.

Ainsi, après avoir insisté sur la procédure suivie devant la Cour et les règles relatives à sa saisine au regard des contingences politiques ou partisanes, le professeur Gielé, exemple concret à l'appui, en est arrivé à suggérer la nécessité d'une passerelle entre les juridictions de droit commun et l'institution qu'il dirige afin que les parquets des cours et tribunaux aient la possibilité de saisir directement celui de la Haute Cour de Justice. Ce faisant, ils aideraient, à coup sûr, cette haute juridiction à ne pas rester inactive, à ne pas attendre uniquement de l'Assemblée nationale des décisions de poursuite et de mise en accusation du président de la République et des membres de son gouvernement, toute chose qu'elle n'aura, peut-être, jamais l'occasion de recevoir.

Vivement que cette passerelle et autres constructives initiatives deviennent réalité !

Guy Dossevi-Yovo

PRÉSIDENT : DISCOURS DE RENTRÉE SOLENNELLE L'IMPUNITÉ DANS UN ÉTAT DE DROIT

Est-il, pour le juriste, paradoxe plus intolérable que celui de l'impunité dans un Etat de droit ?

Qu'est-ce que le droit en effet sinon la réglementation et la régulation, dans une société, de l'ensemble des activités humaines pour le bien et le bien-être de tous et de chacun ? Le droit ne vise-t-il pas à assurer et garantir le bien commun ?

Qu'est-ce que l'Etat de droit sinon celui-là qui, en édifiant ses règles dans le respect des droits de l'homme et du principe de la hiérarchie des normes, s'engage et s'applique à les faire respecter par le citoyen et à les observer lui-même dans l'exercice de ses pouvoirs ? L'Etat n'a-t-il pas envers tous ses citoyens un devoir de justice ?

Que vaut la loi sans l'édition et l'application de sanctions à ceux qui ne l'observent pas, sans l'institution d'organes chargés de dire le droit et de rendre la justice en prononçant la punition ?

Et pourtant, comme un cancer, l'impunité, cette absence ou cette insuffisance de punition ou de réparation, alors que les violations de la loi sont établies et leurs auteurs connus, corrode la com-

munité nationale et compromet le développement sous toutes ses formes. Pire : l'on paraît ne pas s'en inquiéter ! autre mesure, dominant ainsi à penser, que la règle *«oul n'est au-dessus de la loi»* est devenue l'exception.

Le roi, disait-on, ne sautait mal fait. Aujourd'hui, les gouvernements doivent mener une vie exemplaire, et être, comme la femme de César, au-dessus de tout soupçon. L'exemple doit venir d'en haut ! Nul, quel que soit son niveau dans l'organisation socio-politique d'un pays, n'est au-dessus de la loi et l'exercice de toute fonction de l'Etat, pour ne pas devenir arbitraire, doit être contenu et gouverné par le droit.

La rentrée solennelle de la Haute Cour de Justice, événement inédit dans l'histoire politique et judiciaire du Bénin, nous offre l'occasion privilégiée de nous adonner, une fois encore, à la réflexion sur la question de l'impunité.

La Constitution béninoise du 11 décembre 1990, est-il inutile de le rappeler,



et harmonieux de chaque Béninois tant dans sa dimension temporelle, culturelle que spirituelle». Elle ne laisse pas de place, au Bénin, pour l'impunité, sous quelque forme que ce soit.

L'une des formes que l'on pourrait d'ailleurs qualifier d'impunité de fait n'est beaucoup plus à l'inertie volontaire ou involontaire de l'Etat qui a, apparemment, démissionné, sans avouer son impuissance, face à «l'une de ses missions fondamentales, à savoir l'éducation des citoyens à l'appropriation des principes fondamentaux qui promeuvent la dignité humaine», en forgeant une conscience citoyenne... l'éveil et la formation de citoyens conscients de leurs droits et devoirs, capables de prendre en main leur destinée, et partant celle de toute la communauté nationale en devenir. Il faut, comme l'a écrit Amilcar Cabral, «conscientiser» les populations. L'article 40 de la Constitution qui fait à l'Etat l'obligation d'assurer aux populations l'enseignement de leurs droits et devoirs le prescrit au demeurant, expressément.

Mais voici bientôt douze ans de Renouveau démocratique ! En dehors de

certaines organisations de la société civile, de certains établissements privés d'enseignement et Instituts et de l'Université nationale dont les efforts n'aboutissent pas à une modification sensible de l'état des choses, qui s'occupe vraiment, comme autorité officielle compétente, d'élever le niveau civique des populations, en grande majorité sans réelle connaissance de leurs droits fondamentaux et devoirs ?

Ainsi s'entretient cet état perpétuel d'ignorance qui explique l'absence de plainte et par conséquent l'impuissance des auteurs des violations des droits de l'homme et les blocages provoqués par les techno-structures, cercles familiaux, les alliances politiques, confessionnelles ou conférenciales, voire l'appartenance ethnique ou les liens régionalistes.

L'inertie de l'Etat s'observe également face à son obligation de prendre les lois appropriées. Comment par exemple donner vie aux dispositions de l'article 37 de la Constitution aux termes desquels «Les biens publics sont sacrés et inviolables. Tout citoyen béninois doit les respecter scrupuleusement et les protéger.

«Tout acte de sabotage, de vandalisme, de corruption, de détournement, de dilapidation ou d'enrichissement illicite est réprimé dans les conditions prévues par la loi». Quel texte législatif définit le sabotage, le vandalisme, la corruption, le détournement, la dilapidation ou l'enrichissement illicite et les puni ? Toutes ces infractions existent pourtant depuis fort longtemps dans les législations d'Etats voisins et en tout cas, dans celle de la France et d'autres pays européens dont nous aimons bien nous inspirer en temps ordinaire. Le Bénin vit sur des textes vétustes, obsolètes. Le silence s'expliquerait-il par le fait qu'il s'agit de tout citoyen béninois y compris les gouvernements ? «Qui punit qui» ? S'entend-on habituellement interroger par l'homme du peuple désabusé qui pense que le reste n'est que agitation et divertissement !

Le système de l'impuissance engendré par la démission de l'Etat, quant à son devoir d'éducation et de réglementation, n'est pas seul en cause. Car, même lorsqu'une plainte a été régulièrement déposée entre les mains de l'autorité compétente, la suite qui lui sera donnée n'est pas toujours celle que la victime, qui pourtant selon la Constitution, a droit à ce que sa cause soit équitablement entendue, est en droit d'attendre. Quand le mis en cause n'a pas réussi à échanger la punition qu'il mérite contre des lassises de billets de banque, obtenant, dans le pire des cas une condamnation de principe, c'est la procédure qui est complètement dévoyée par l'autorité à qui incombe la décision de poursuite. En effet, des mesures ou prérogatives qui, à l'origine, procèdent du souci d'une bonne gestion de la chose publique ou d'une bonne administration de la justice sont souvent détournées et mises au service de l'impuissance. Des classements sans suite abusifs, soi-disant effectués en vertu du principe de l'opportunité des poursuites, des prescriptions suscitées ou programmées viennent ainsi garantir l'impuissance et la tranquillité de certaines personnes ou personnalités ; les conséquences sont souvent nuisibles ; c'est la vindicte populaire, système de non droit, s'il en est !

De la même manière, l'immunité, le privilège de juridiction, la grâce présidentielle, l'amnistie, etc. apparaissent, dans certaines circonstances, comme de véritables primes à l'impuissance. C'est à se demander si l'Etat de droit lui-même ne renferme pas des germes susceptibles de favoriser l'impuissance qu'il combat.

Dans le cas par exemple de l'immunité parlementaire, la poursuite du député est, d'une manière générale, subordonnée à une autorisation préalable de l'Assemblée à laquelle il appartient. Quel usage nos Assemblées ont-elles fait de cette prérogative ?

Les archives de la justice béninoise nous enseignent que l'immunité d'un député n'a pu être levée qu'une seule fois en 1963 dans l'affaire BOHICKI. Depuis lors, malgré l'option résolument faite dans la Constitution pour un Etat de droit, aucune autre immunité n'a été levée. Est-ce à dire qu'aucun cas ne s'est présenté, aucune demande de levée d'immunité formulée par les autorités de poursuite depuis 1990 ? Il y a lieu de s'interroger assurément.

S'agissant du privilège de juridiction, il soustrait aux jurisdictions de droit commun, une catégorie de personnes ou de personnalités, au profit de juridictions constituées de leurs pairs ou de leurs semblables. Tel est le cas de la Haute Cour de Justice.

Dans ces conditions, peut-on vraiment dire que des sanctions justes,



De gauche à droite et au premier rang des membres de la Haute Cour de Justice, le professeur Maurice Gielé Ahanhanzo (président) et Bruno Amoussou, ministre d'Etat.

exemplaires et complètes seront prononcées contre les coupables ?

En ce qui concerne la grâce présidentielle, elle dispense le condamné de l'exécution totale ou partielle de la peine.

Quant à l'amnistie, cette loi qui, non seulement empêche les poursuites pénales en faisant disparaître le caractère criminel ou délictueux des faits, mais encore arrête les poursuites si elles ont été déclenchées et efface enfin les condamnations même irrévocables déjà prononcées, cette loi qui peut ainsi intervenir sans aucune limitation, même pas celle de la règle de la séparation des pouvoirs, n'apparaît-elle pas comme la garantie suprême de l'impuissance ?

Tel est le panorama, et voici qui nous interpelle tous !

Il apparaît que le rapport fondamental du pouvoir avec la personne humaine, plus précisément l'exercice du pouvoir dans l'intérêt exclusif et le respect des droits de l'homme, lorsqu'il est perverti, engendre l'impuissance.

C'est pourquoi il est tout aussi fondamental que ces institutions nationales soient conçues pour combattre ce fléau.

Loin de nous l'intention de rechercher comme solution la destruction des diverses règles, constitutionnelles ou non, dont la nécessité est incontestable. Ce n'est d'ailleurs pas l'affaire de la Haute Cour de Justice, même si, à l'occasion de cette rentrée solennelle, il n'est pas concevable que l'on ne saisisse pas l'opportunité d'esquisser quelques suggestions.

La Haute Cour de Justice, entend simplement prendre sa part et sa place dans le combat pour la moralisation de l'activité politique au Bénin.

Du fait des violations graves et caractérisées des droits de l'homme, de la corruption, de l'enrichissement illicite, des malversations, des détournements de deniers publics, le peuple béninois s'enfonce de plus en plus dans le non développement économique et social, moral et éthique.

Il est grand temps que la calamité s'arrête.

Mais comme je le disais tantôt, un certain nombre de mesures pourraient être envisagées.

droits fondamentaux de l'homme, le droit à la vie, serait menacé par la peine capitale ;

— Le privilège de juridiction serait corrigé par l'obligation minimale faite au juge de prononcer fermement la peine inférieure ;

— L'opportunité des poursuites serait atténuée, bien entendu, par l'ouverture des voies de recours à la victime.

Je ne saurais terminer mes propos, dans le cadre de ces réflexions sur l'Etat de droit et l'impuissance, sans évoquer en particulier la procédure suivie devant la Haute Cour de Justice, notamment les règles relatives à sa saisine.

En effet la décision de poursuite et ensuite celle de mise en accusation du président de la République et des membres du gouvernement, doivent respectivement, sans que l'une garantisse l'autre, être votées à la majorité des deux tiers des députés composant l'Assemblée Nationale. Une telle procédure pose problème de manière évidente, au regard de la question de l'impuissance, puisque la conduite du processus à son terme dépend de contingences politiques ou partisanes. Il suffira, pour illustrer mes propos, de citer un exemple concret :

Un ancien ministre ou un ministre en exercice est poursuivi en même temps qu'un directeur général qui relevait ou relève de son autorité, pour des faits de complicité de détournement de deniers publics.

Le directeur général, passible des juridictions de droit commun est arrêté, placé sous mandat de dépôt et sera éventuellement jugé par la Cour d'Assises ou le tribunal correctionnel, selon le montant définitivement mis à sa charge.

Le Ministre, en ce qui le concerne, doit répondre de son acte devant la Haute Cour de Justice. L'incompétence des tribunaux de droit commun ayant été soullevée au début de la procédure, son cas a été disjoint de celui du Directeur Général. On se retrouve dans une situation où, pour des faits connexes, un citoyen a été mis en détention alors qu'un autre est en liberté et le restera toujours, tant que la décision de poursuite, puis celle de mise en accusation n'auront pas été votées, tant est que l'Assemblée Nationale ait été mise en mesure de connaître d'une telle situation. La prescription pendant ce temps aura, peut-être, accompli son œuvre.

Une passerelle entre les juridictions de droit commun et la Haute Cour de Justice me paraît en l'occurrence nécessaire. Il faut que les parquets, les cours et tribunaux soient tenus de saisir directement celui de la Haute Cour de Justice. Cela éviterait l'impuissance et l'inégalité de traitement entre les justiciables ayant commis les mêmes faits : ce sera véritablement l'égalité de tous devant la loi.

L'impuissance est une justice caractérisée et une insulte à la moralité publique.

L'impuissance est un défi arrogant à la justice et à l'égalité de tous devant la loi.

Il ne faut plus qu'il en soit ainsi. À présent, je déclare que la rentrée solennelle de la Haute Cour de Justice est faite, ce 26 septembre 2002.

L'audience est levée.



*Président de la Haute Cour de Justice
Prof. Maurice Gielé Ahanhanzo*

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

CENTRE MARIAL : PROFESSION PERPÉTUELLE ET CONSÉCRATION À L'IMMACULÉE CONCEPTION

Le dimanche 22 septembre 2002, au Centre marial d'Allada, ont eu lieu, à partir de 10 h 30, la profession perpétuelle du frère Blaise Marie Pio de Jésus crucifié et la consécration à l'Immaculée d'une vingtaine de nouveaux membres de la «Mission de l'Immaculée Média-trice» au cours d'une célébration eucharistique.

La célébration a été présidée par S.E. Mgr. Nestor Assogba, archevêque de Cotonou, assisté de cinq prêtres dont Gabriel Maria Pelletieri, actuel vicaire général de la famille religieuse franciscaine de droit pontifical arrivé spécialement au Bénin pour la circonstance, et celle de René-Marie Ehuzu, curé de la cathédrale Notre-Dame-de-Miséricorde de Cotonou (cérémoniaire).

C'est la chorale Aluwassio de la cathédrale de Cotonou qui a animé la célébration eucharistique retransmise en direct sur radio Immaculée Conception.

Après son «*fiat*» — son oui — à l'appel de son nom par le père Gabrielle Maria Pelletieri au début de la célébration, le frère Blaise, a clairement et publiquement exprimé, à la demande de l'archevêque de Cotonou, sa volonté d'être admis à la profession perpétuelle dans l'Institut des Frères franciscains de l'Immaculée. Le frère Blaise, originaire de Grand-Popo (Mono), fut accueilli par le père Alfonso-Maria dans cet institut le 9 décembre 1996, voici donc 6 ans déjà.

Prenant la parole, Mgr. Assogba n'a pas manqué de rappeler les exigences découlant d'une telle décision du frère Blaise.

Pour le prélat, «le frère Blaise, par sa profession, épouse dame pauvreté. Et la pauvreté qu'il embrasse pour toujours, ne consiste pas seulement en la pauvreté de l'avoir, du savoir ou du pouvoir, mais surtout en la pauvreté de l'être. Tout son être va être livré à Dieu qui nous confère sans cesse le vouloir et le faire. Cette dépendance radicale de Dieu englobe le voeu de chasteté dans le célibat. Tout son amour traversera le creuset purificateur qui constitue le cœur de Jésus pour atteindre l'homme, tout homme et tout l'homme (hommes, femmes, vieillards, enfants, jeunes gens et jeunes filles). Ainsi, son amour sera toujours un amour non captif mais oblatif, vécu en toute transparence».

Le voeu de pauvreté et le voeu de chasteté ne peuvent se vivre, insiste Mgr. Assogba, sans que Blaise ne fasse de la volonté de Dieu sa nourriture de chaque jour. Ainsi, un religieux obéissant s'identifiera au Christ, obéissant à la mort et la mort sur une croix....



Le frère Blaise prononçant ses vœux entre les mains de Gabriel Maria Pelletieri, vicaire général de la famille religieuse franciscaine.

Et là-dessus la formule de profession perpétuelle prononcée par le frère Blaise est sans équivoque :

«Moi, frère Blaise Marie Pio de Jésus crucifié à la louange de Dieu, dans la ferme volonté d'observer plus parfaitement l'Évangile du Christ, puisque le Seigneur m'a donné cette grâce, devant mes frères, dans mes mains, pour toute ma vie, je fais le vœu d'observer la règle de saint François d'Assise, confirmée par le pape Honorius, la "Trace Mariale de Vie Franciscaine", selon les constitutions de l'Institut des Frères franciscains de l'Immaculée, en vivant dans la totale consécration à l'Immaculée, en obéissance, sans avoir rien en propriété et dans la chasteté.

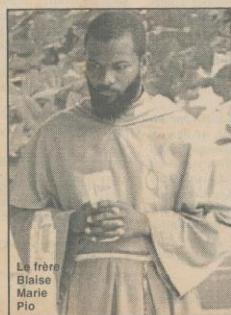
De plus, je me confie de tout mon cœur à cette fraternité, pour réaliser ma totale consécration au service de Dieu et des frères par l'action efficace de l'Esprit Saint, l'intercession de la Bienheureuse Vierge Marie, de notre père saint François, de saint Maximilien Kolbe, de saint Pio de Pietrelcina et de tous les saints et de votre aide fraternelle».

Par ce vœu, le frère Blaise est devenu le premier Béninois à faire vœu perpétuel dans l'Institut des Frères franciscains de l'Immaculée.

Le vœu librement fait a été soutenu par la prière de bénédiction solennelle de l'archevêque de Cotonou.

CONSÉCRATION

Quant aux candidats à la consécration illuminée à l'Immaculée, ils ont, à l'invitation de Mgr. Assogba, demandé à faire partie de la «Mission de l'Immaculée Média-trice (M.I.M.)». Parleur consécration, ils veulent devenir témoins de la lumière avant tout dans leur famille religieuse, leur travail, leur milieu de vie, dans la société où ils opèrent, et dans le monde en coopérant activement avec les Missions.



Le frère Blaise Marie Pio

L'acte solennel de leur consécration, et qui est composé par saint Maximilien Kolbe, est le suivant:

O Immaculée Reine du ciel et de la terre,

Refuge des pécheurs et notre Mère très aimante, à qui Dieu a voulu confier tout l'ordre de la Miséricorde,

Moi, indigne pêcheur, je me prosterné à tes pieds en te suppliant avec insistance:

daigne m'accepter tout entier et totalement comme ta chose et ta propriété;

Fais ce que tu préfères de moi, de toutes les facultés de mon âme et de mon corps, de toute ma vie, ma mort et mon éternité.

Dispose totalement de tout moi-même comme il te plaît pour que s'accomplisse ce qui est dit de toi: «Elle écrasera la tête du serpent». (Gén 3,15)

Et aussi: «Toi seule as détruit toutes les hérésies dans le monde entier.»

Qu'en tes mains immaculées et très miséricordieuses, je sois un instrument que te serve à introduire et à augmenter, le plus possible, la gloire en tant d'âmes égarées et tièdes.

Ainsi s'étendra de plus en plus le Règne bénit du très saint Coeur de Jésus.

Car là où tu entres, tu obtiens la grâce de la conversion et de la sanctification, puisque toutes les grâces viennent, par tes mains, du Coeur très saint de Jésus jusqu'à nous.

Puisse Dieu lui-même achever en chacune de ces personnes qui ont posé solennellement leur acte de consécration illuminée à Marie ce qu'il a si bien commencé en elles pour sa plus grande gloire.

Guy Dossou-Yovo

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION "MISSION DE L'IMMACULÉE MÉDIATRICE" (M.I.M.)

L'Organisation :

L'Association «Mission de l'Immaculée Média-trice» (M.I.M.) appartient à la grande famille des Franciscains de l'Immaculée. Il s'agit de la branche laïque de l'Institut religieux des Frères et des Sœurs Franciscains de l'Immaculée. Depuis les premiers temps de son histoire, l'Ordre Franciscain comprend déjà des laïcs: ces personnes fascinées par la prédication de Saint François d'Assise, désireuses de le suivre, mais déjà liées par d'autres devoirs d'État, se sont rassemblées en fraternités de «pénitents» s'engageant à vivre les principes de la spiritualité franciscaine. Suivant cet exemple, la M.I.M. se structure en groupes de fidèles qui s'appellent «Cénacle marial».

L'Officialisation :

Il est important de souligner que l'Association appartient à un Institut religieux de «Droit Pontifical». En 1998, elle a été présentée officiellement dans les décrets d'approbation des Frères et Sœurs Franciscains de l'Immaculée. Ceci garantit la fécondité de la spiritualité franciscane-mariale pour l'Église entière, ainsi qu'à chaque dame qui veut l'embrasser.

L'Objectif :

Il est identique à celui de l'Institut religieux des Franciscains de l'Immaculée: coopérer à la Mission de l'Immaculée Média-trice, qui est mission du salut universel:

1) en développant le culte et la dévotion à l'Immaculée Média-trice partout où cela est possible et à travers tous les moyens licites;

2) en soutenant et en développant les missions «ad gentes»;

3) en développant les études sur le mystère de Marie pour contribuer à la proclamation du dogme de la Médiation de l'Immaculée.

Sont membres de l'Association: Tous les fidèles laïcs et prêtres qui n'appartiennent pas à un autre Tiers Ordre ou groupe ecclésial et qui se consacrent à l'Immaculée. Les membres de l'Association s'appellent: «Missionnaires de l'Immaculée Média-trice» (M.I.M.) et se répartissent en trois niveaux différents:

1) les MIM qui font la Consécration illuminée à l'Immaculée de Saint Maximilien Kolbe;

2) les MIM qui font le Vœu de la Consécration illuminée à l'Immaculée (Vœu marial);

3) les MIM qui font le Vœu marial dans la Profession de vie évangélique, qui est «vie de prière, pauvreté et pénitence» (Tertiaries Franciscaines de l'Immaculée).

On commence à appartenir à l'Association avec la Consécration illuminée à l'Immaculée, et éventuellement, après des périodes de formation spécifique, on peut accéder aux niveaux supérieurs.

Ces différents niveaux de consacrés peuvent coexister dans le même Cénacle qui organisera quelques rencontres séparées et d'autres communes.

Le Cénacle marial S. Pio de Pietrelcina d'Allada en République du Bénin invite tous ceux qui sont intéressés à participer à:

— La rencontre de formation mariale organisée tous les 2e dimanche du mois à 08h30;

— La Retraite trimestrielle.

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

LE MARIAGE : UN SACREMENT DU DON TOTAL DE SOI

Au cours d'une célébration eucharistique le samedi 17 août 2002, Son Excellence Monseigneur Fidèle Agbachi, archevêque de Parakou, a bénit un mariage : celui de Pascal Gomez et de Aline Kindo. C'est la chapelle Sainte-Famille de Tankpè, l'une des stations secondaires de la paroisse Sainte-Josephine-Bakhita de Calvi qui a servi de cadre à cette célébration.

« Le Bon Berger est venu vers nous, sois le bienvenu ». C'est par ce chant bien exécuté en fan par la chorale hanygé et au rythme de tam-tam que l'archevêque a été accueilli.

16 heures 00 : début de la messe concélébrée par Mgr. Agbachi et l'abbé Bernardin Gomez, frère du jeune époux. Dans son mot de bienvenue, l'abbé Gomez a remercié l'archevêque de Parakou pour avoir accepté bénir ce mariage malgré son emploi du temps assez chargé. Prenant la parole, le prélat a invité l'assistance à s'unir, en communion de prière, au jeune foyer qui allait naître grâce au sacrement de mariage.

L'homélie de circonstance est revenue à l'abbé Bernardin Gomez. Ce dernier s'est appuyé sur les textes choisis à savoir : 1^{re} lecture tirée du Livre de Sirac le Sage : chapitre 26, verset 1 à 4 et 13 à 16 ; 2^{me} lecture tirée de la 1^{re} lettre de saint Pierre Apôtre : chapitre 3, verset 1 à 9. L'évangile est, lui, tiré de saint Jean. Dans son homélie, l'abbé Bernardin Gomez a mis l'accent sur ce qu'est un foyer qui vit dans un vrai amour. Pour l'abbé, le rôle de la femme envers son mari et celui du mari envers sa femme, le respect, le pardon, la patience et l'humilité sont des choses importantes à ne négliger pour rien au monde dans la vie d'un foyer. La colère, l'orgueil, la rancune... sont, par contre, à bannir de la vie d'un couple car, les cultiver dans un foyer, c'est tuer lentement mais sûrement celui-ci.

Parlant de l'indissolubilité du mariage et du vrai sens de l'amour dans un foyer chrétien, l'abbé Bernardin Gomez a mis en exergue et stigmatisé les méfaits de la rancune. Son propos a été illustré par une anecdote que voici : "un jour, un époux a l'obligation de participer à un séminaire. Mais pour y arriver à l'heure, il doit se réveiller à 5 heures 00 du matin. D'ordinaire, c'est sa femme qui l'habitude de le réveiller en de nombreuses circonstances. Et voilà que, depuis quelque temps, ils ne se parlent plus dans le menage. Que faire donc ? Se demande l'époux. Réflexion faite, il se trouve dans l'obligation de demander service à sa femme. Mais comment du fait qu'ils ne se parlent plus depuis des jours ? La solution trouvée, c'est de glisser sous l'oreiller de sa femme une message. L'homme prend alors un papier et écrit : « S'il te plaît, réveille-moi à 5 heures du matin ». Ensuite, il met le message d'une manière visible sous l'oreiller de sa femme. Celle-ci voulant se coucher trouve le papier et le lit.

À 5 heures du matin et s'enfermant dans la rancune qu'ils entretiennent, la



femme se réveille, prend un papier et écrit à son tour : « S'il te plaît, il est 5 heures, réveille-toi ». Ensuite, elle met doucement et également d'une manière visible le papier sous l'oreiller de son mari et se recouche. L'homme se réveille tard et lit le papier à un moment où il ne peut plus faire la route jusqu'à rejoindre l'heure le lieu où se tient le séminaire. Conséquence, il n'a pu prendre part au séminaire qu'il lui est prescrit comme obligation. À qui la faute ? Simplement c'est une des conséquences néfastes de la rancune et de l'orgueil à ne pas cultiver".

Aux hommes, l'abbé Gomez a demandé de conduire avec sagesse leur foyer. Et d'ajouter : Ne rendez jamais le mal pour le mal ni l'injure pour l'injure. Courage. Oui, courage et patience surtout dans les moments d'épreuves... Priez, priez ensemble... ; un foyer qui ne prie pas est un foyer qui va à sa perte. L'abbé Gomez a ensuite adressé un mot de remerciement à l'endroit des membres de la communauté Emmanuel dont font partie les jeunes époux et qui les a soutenus de leur prière.

Juste après cette homélie riche d'enseignement, Mgr. Agbachi bénit le consentement de Pascal Gomez et Aline Kindo, consentement accueilli par des applaudissements des parents et amis venus très nombreux les soutenir.

À la fin de la célébration, le président du comité pastoral paroissial, Monsieur Jordan Emmanuel, remerciait très vivement l'archevêque de Parakou pour avoir fait le déplacement. De fait, il est le deuxième évêque qui honore la petite chapelle de Tankpè de sa visite, après bien sûr celle de Mgr. Antoine Ganyé pour le même motif : bénédiction d'un mariage. Le remerciement de M. Jordan est appuyé par une explosion de joie de l'assistance exprimée par un tonnerre d'applaudissement. Le prélat, dans toute sa simplicité, répond qu'il est venu découvrir la joie en accomplissant un devoir fraternel.

17 heures 45 mm : fin de la cérémonie suivie de réjouissances qui finiront tard dans la nuit.

Prions le divin Maître par l'intercession de Marie, notre Mère du ciel et de la terre, afin qu'il daigne aider tous les époux, les époux chrétiens surtout à accomplir dignement les charges qui découlent du sacrement de mariage qu'ils se donnent librement et ce pour la gloire de Dieu.

Janvier Fassimou

ANNÉE DU PREMIER CONGRÈS EUCHARISTIQUE AU BÉNIN : CINQUANTE-CINQ NOUVEAUX PRÊTRES ATTENDUS POUR PRÉSENTER À DIEU L'OFFRANDE DU PEUPLE SAINT

« Seigneur, Tu m'associes à ton œuvre d'Amour, Je me consacre à toi pour le monde, Accueille-moi, Que je sois une offrande parfaite ! »

Prière d'un cœur librement offert pour une mission de charité, aujourd'hui, ce cantique est sans doute celui qui s'élève de la vie de chacun des membres d'une promotion régulière de quarante-neuf grands séminaristes béninois déjà ou en voie d'être consacrés pour le Saint-Sacrifice de la messe en cette année du premier congrès eucharistique national au Bénin.

UNE FRATERNITÉ SACERDOTALE

Premiers fruits mérités du deuxième grand séminaire Monseigneur-Louis-Parisot sis à Tchavédi (diocèse de Lokossa), ils forment une fraternité qui, à la fois, se réjouit et tremble dans le recueillement, face à cette œuvre d'Amour à laquelle, gratuitement, le Seigneur les associe. L'un d'eux, l'abbé Olivier Sanvy de l'archidiocèse de Cotonou déborde à cœur ouvert : « Je ne saurais vraiment exprimer mes sentiments en ce moment où je vis l'imminence de mon ordination sacerdotale comme un mystère foncièrement insoutenable ».

Chacun dans son diocèse — 14 pour le diocèse de Porto-Novo, 9 pour le diocèse de Lokossa, 9 pour l'archidiocèse de Cotonou, 7 pour le diocèse de Dassa-Zoumé, 3 pour l'archidiocèse de Parakou, 2 pour le diocèse d'Abomey, 2 pour le diocèse de Natitingou, 1 pour le diocèse de N'Dali, 1 pour le diocèse de Kandi, 1 pour la communauté des religieux camillins, les membres de cette promotion avanceront vers l'autel du Seigneur à la suite des 4 eudiastes ordonnés le samedi 06 juillet 2002, en l'église Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus de Godomey, et des abbés Édgard Dégénou et Hubert Kédowidé, ordonnés le samedi 14 septembre 2002 en l'église Saint-Martin de Cotonou.

Tous, dans la diversité convergente de leur « Oui je le veux » à la suite de Jésus-Christ, ils ont reçu ou recevront du Christ, par les mains de leur évêque respectif, la lourde et exaltante mission de conduire le peuple de Dieu vers les eaux tranquilles, les pâtures de la vie éternelle. En témoigne, à grande portée, le geste symbolique qui, comme le sommet de leur ordination, renvoie si étroitement à la gravité de leur charge. Il s'agit précisément de l'émouvant rite de la remise entre leurs mains consacrées par l'huile sainte du pain et du vin pour la célébration eucharistique. Tous, ils auront entendu ou entendront de la bouche de l'évêque ces paroles simples mais d'une immense profondeur : « Recevez l'offrande du peuple saint pour la présenter à Dieu. Prenez bien conscience de ce que vous ferez. Vivez ce que vous accomplirez. Conformez-vous au mystère de la Croix du Christ ».

Aujourd'hui, avec ces cinquante-cinq nouveaux prêtres de cette année de grâce, tentons d'approcher les profondeurs de ces paroles qui, comme la voix de l'Esprit, retentissent au fin fond de chacun de nous et interpellent à chaque ordination sacerdotale.

« RECEVEZ L'OFFRANDE DU PEUPLE SAINT POUR LA PRÉSENTER À DIEU »

Ces paroles sont accompagnées d'un geste très significatif : l'évêque, au nom de Jésus-Christ, remet entre les mains du nouveau prêtre le pain et la coupe du salut. Paroles et gestes traduisent ainsi la grandeur et la gravité du ministère sacerdotal. Le prêtre reçoit le pain et le vin, offrande du peuple saint, pour la présenter à Dieu. Qu'il est grand le mystère de la personne d'un prêtre de Jésus-Christ ! Devenu par pure gratuité, et dans la Personne du Christ, médiateur entre Dieu et les hommes, il donne les hommes à Dieu et Dieu aux hommes en se donnant en même temps lui-même à Dieu et aux hommes, sans mesure, sans retour, sans réserve. Quelle lourde responsabilité !¹⁾ Cette offrande nous situe précisément en face d'un acte liturgique qui porte en elle-même sa valeur et sa signification spirituelle²⁾. Dans sa lettre sur « le Mystère et le culte de la sainte Eucharistie », le pape Jean-Paul II précisait : « L'Eucharistie est surtout un sacrifice... le ministre de ce sacrifice est le prêtre authentique opérant, en vertu du pouvoir spécifique de l'ordination, l'acte sacrifical qui ramène les êtres à Dieu. Inversement, tous ceux qui participent à l'Eucharistie sans se sacrifier comme lui, offrent avec lui, en vertu du sacerdoce commun, leurs propres sacrifices spirituels, représentés par le pain et le vin. »³⁾

Du fait, le pain et le vin deviennent du fait le symbole de tout ce que l'assemblée eucharistique apporte d'elle-même en offrande à Dieu et présente en esprit — ses peines et ses joies, ses déceptions et ses espérances... — N'est-ce pas dans la puissance de cette même action que nous retrouvons un saint Curé d'Ars profondément recueilli en présentant à Dieu les fruits de la terre et du travail des hommes ? N'est-ce pas également ce que traduit la vie d'un saint Pio (Padre) qui, avec respect, attention et vénération toujours renouvelés, reçoit de Dieu et des hommes le pain et le vin pour qu'il deviennent — à l'action de l'Esprit Saint — le Pain de la vie et le Vin du Royaume éternel ! Daniel Ange, ce prêtre au cœur de feu, entrait déjà dans les profondeurs de cette offrande lorsqu'il titrait l'un de ses ouvrages, lettre à l'adresse d'un prêtre ami : « Entre tes mains le cosmos », parlant de l'offrande eucharistique.

Le pain et le vin, au moment de la célébration eucharistique, constituent l'offrande à la suite à la page 10)

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

ANNÉE DU PREMIER CONGRÈS EUCHARISTIQUE AU BÉNIN : CINQUANTE-CINQ NOUVEAUX PRÊTRES ATTENDUS POUR PRÉSENTER À DIEU L'OFFRANDE DU PEUPLE SAINT

(Suite de la page 9)

frande du peuple eucharistique et le lieu de rencontre des hommes avec Jésus-Eucharistie, Vrai Pain de Vie qui fait vivre éternellement. Une prise de conscience authentique de cet acte liturgique ne serait rien d'autre qu'un nouvel élan pour une redécouverte du mystère inépuisable d'Amour, de Miséricorde et de Vie qui est l'Eucharistie.

«...PRENEZ BIEN CONSCIENCE DE CE QUE VOUS FEREZ...»

Chaque célébration eucharistique, prêchait en substance Maurice Zundel, est le lieu de la rencontre entre le ciel et la terre, le visible et l'invisible, le temps et l'éternité.⁽⁴⁾ Mystérieuse et admirable rencontre, elle ne saurait réellement être vécue que dans la ferveur spirituelle avec laquelle on l'aborde. Prendre conscience de ce qui se vit au cœur de cette rencontre, suppose d'une part, se préparer le cœur⁽⁵⁾ à entrer dans cet espace d'émerveillement, d'Amour et de Vie ; d'autre part, apprendre à accueillir de l'intérieur les paroles qui portent cette rencontre eucharistique. Celles-ci que renonce le prêtre à haute voix en est une illustration : *Regarde Seigneur, le sacrifice de Ton Église et daigne y reconnaître celui de Ton fils qui nous a rétablis dans ton Alliance ; quand nous serons nourris de son corps et de son sang et remplis de l'Esprit Saint, accorde-nous d'être un seul corps et un seul Esprit dans le Christ. Que l'Esprit Saint fasse de nous une éternelle offrande à Ta gloire*. Seule la foi célébrée et la foi vécue dans la contemplation et dans l'espérance peut porter notre offrande à sa perfection.

Chaque célébration eucharistique devient, de fait, une profession de foi. Grâce à l'action du Saint-Esprit, à la consécration opérée par le prêtre, les offrandes du pain et du vin deviennent des « offrandes consacrées », « vraiment, réellement et substantiellement le Corps livré et le sang versé du Christ Lui-même ». Voilà la cause de notre joie, de notre émerveillement et de notre admiration.

Aujourd'hui et plus que jamais, le mystère inépuisable d'Amour qui est le corps et le sang du Christ exige une plus vive et ardente conscience de notre part. Le pape Jean-Paul II l'affirme à juste précision : «Le culte eucharistique s'apprécie et croît quand les paroles de la prière eucharistique, spécialement celles de la consécration, sont prononcées avec grande humilité et grande simplicité, de façon compréhensible, correspondant à leur sainteté, et d'une manière belle et digne ; quand cet acte essentiel de la liturgie eucharistique est accompli sans hâte ; quand il conduit à une dévotion et à un recueillement tels que les participants découvrent la grandeur du mystère qui se réalise, et qu'ils le manifestent par leur comportement».⁽⁶⁾ L'Eucharistie profondément célébrée et vécue avec foi demeure la sève qui fortifie le prêtre et les fidèles sur les chemins de la vie quotidienne.

«...VIVEZ CE QUE VOUS ACCOMPLIREZ...»

« Ce que j'ai fait pour vous, faites-le aussi. En vérité, le serviteur n'est pas plus grand que son Maître ni un envoyé plus grand que celui qui l'envoie » (Jn. 13, 15-16). Ces paroles de Jésus à ses amis traduisent les exigences d'Amour et de don total de soi incluses dans le ministère sacerdotal. Le prêtre par son « oui », devient une offre vivante pour la vie des fidèles. Au cœur de l'Eucharistie, il est constamment appelé à se laisser dilater au rythme sans mesure du cœur d'Dieu : Amour et Miséricorde : «Aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés (Jn. 13, 34). L'exigence eucharistique est un appel à la sainteté avec les limites de notre nature humaine. C'est justement avec ces faiblesses et ses misères que le prêtre manifeste la puissance de grâce reçue au contact de Jésus-Eucharistie. Tout l'œuvre du prêtre devient alors une vraie Eucharistie à la gloire de Dieu comme chante ce prêtre tous les matins après chaque célébration eucharistique : « Ô Christ qui êtes mon hostie du matin, faites que je sois la vôtre tout le long du jour jusqu'à soir de la vie ! »

Dans l'Eucharistie, le Christ intègre le prêtre à son geste d'Amour et lui donne part à sa joie qui est la joie d'aimer, la joie de servir, la joie de sauver, la joie de donner la vie et la donner en abondance⁽⁷⁾. Avec le Christ, les peines, les difficultés et les épreuves liées au sacerdoce deviennent des chemins d'une vie eucharistique. Dans cette conviction, précisément, le cardinal Gantin s'adressait aux nouveaux prêtres à qui il imposait les mains lors de la messe de clôture du 42^e congrès eucharistique à Lourdes disant avec force : «frères, vous allez être consacrés au Christ. Le Christ va pour toujours, vous associer à son propre ministère, vous appeler ses «amis». Soyez heureux de recevoir cette charge. N'ayez pas peur : Dieu Lui-même achèvera en vous ce qu'il a commencé. Laissez-vous conduire par son Esprit.. Soyez prêts à Lui obéir sans réserve. Il vous donne au monde pour vous que vous la serviez fidèlement. Il vous donne au monde pour que vous soyiez les représentants du Christ. Le don qui vient de l'Esprit ne vous rend pas passifs. Il implique de votre part un choix libre, un véritable engagement qui a peut-être comporté des luttes et des tensions intérieures. Mais vous savez maintenant qu'en vous choisissant, Dieu vous libère et continuera à vous rendre libres pour son service. N'est-ce pas le sens, entre autres, de votre célibat ?

« Chers amis, livrez-vous sans réticence au Christ qui vous confie la



Rite de remise par l'évêque du pain et du vin pour la célébration eucharistique entre les mains consacrées par l'huile sainte de l'ordinaire

charge pastorale : vous y trouvez le sens plénier de votre vie, l'unité profonde de toutes vos activités et vous serez ainsi vraiment insérés dans l'histoire de votre peuple que vous encouragerez à devenir toujours davantage peuple de Dieu, peuple appelé à la sainteté et à la louange, peuple fait pour témoigner des merveilles de Dieu. En lui annonçant le salut, vous lui porterez la joie que décrirait le livre d'Isaïe. Avec ce peuple, au sein de ce peuple, l'Eucharistie que vous présiderez sera l'acte majeur de l'existence chrétienne, où conflueront toutes les offrandes spirituelles des baptisés»⁽⁸⁾.

«...CONFORMEZ-VOUS AU MYSTÈRE DE LA CROIX DU CHRIST »

La Croix du Christ, triomphante planète au cœur de l'univers, est l'expression première de notre victoire, de notre salut et de notre espérance. Chaque célébration eucharistique est le lieu de la mémoire, de l'actualisation et de la réalisation de cette victoire définitive. Au cœur de l'Eucharistie, la Croix du Christ demeure le cri d'Amour infini de Dieu pour ses amis. Elle révèle, selon Maurice Zundel, ce qui, dans l'éternité de Dieu, s'accomplit dans l'intimité du Père et du Fils et du Saint Esprit pour notre libération.

Grâce aux appels de l'Esprit, le prêtre entre dans ce mystère pour s'y conformer. Prolongement du sacerdoce du Christ, sa mission devient une mission de charité totale et du don de soi inscrit dans cet univers d'Amour. Aimer. Aimer davantage. Aimer toujours. Aimer à l'infini : Servir. Voilà le secret de cette mission qui peut aller jusqu'à la mort.

Des hommes et des femmes ont proclamé cette radicale conformité au mystère de la Croix du Christ en mourant par amour pour leurs bourreaux. Le saint Ignace d'Antioche (évêque) ne le magnifiait-il pas de sa vie peu avant d'être jeté aux bêtes : «je suis le fronton de Dieu et je suis moulu par la dent des bêtes pour devenir le pain immaculé du Christ. Il n'est bien plus glorieux de mourir pour le Christ que de régner jusqu'aux extré-

mités de la terre. C'est Lui que je cherche qui est mort pour moi ! C'est Lui que je veux qui est ressuscité pour moi !... Il n'y a en moi une eau vive qui murmure, « viens vers le Père »»⁽⁹⁾.

Aujourd'hui, encore, comment ne pas bénir le Seigneur pour cette foule immense de témoins-martyrs dont la vie, devenue vivante Eucharistie, nous encourage sur le chemin de notre identification au mystère de la Croix du Christ !

Entrons dans la grandeur, la puissance et la force de nos Eucharisties quotidiennes. Elles seules ont permis et permettent à ces hommes et femmes de témoigner, par leur vie, de la nouveauté toujours actuelle de la Plaque du Christeur.

Reste avec nous, Seigneur

Reste avec nous,

Apprends-nous à célébrer ton Eucharistie. Envoie-nous ton Esprit de lumière. Qu'il nous conduise sur la route des hommes, Jusqu'à Emmaüs, ce lieu-précieux et intime Où tu as rompu le pain et où Se découvre Ton visage tout rayonnant de Paix et de Joie.

Fécond et fructueux ministère sacerdotal à cette promotion 2002, fraternité de nouveaux prêtres, heureux fruits de la grâce et de la miséricorde reçueillies en cette année du premier congrès eucharistique au Bénin.

Nos vives et fraternelles prières les accompagnent !

Brice C. Ouinsou
Mission catholique de Bembéréké
Diocèse de N'Dali - Bénin

NOTES

(1) Lire à ce sujet : Abbé Gaston Courtois : «Face au Seigneur : La chasteté sacerdotale», Édition Fleurus, Paris 1948, pp. 36-59.

(2) Cf. Conc. (Ec. Vat. II, doc. Sur le ministère et la vie des prêtres. Presbyterorum Ordinis n° 5.

(3) Jean-Paul II, Lettre à tous les évêques de l'Église sur « le Mystère et le culte de la Sainte Eucharistie », Vatican le 24 février 1980, n° 9, in Doc. Cath. n° 1783 du 6 avril 1980.

(4) À ce propos, ces précieuses pages de Maurice Zundel sont d'un grand intérêt : «Ta parole comme une source», Editions Anne Sigier, Desclée, Paris 1989.

(5) Mgr. Fulgide Agbaghi, archevêque de Parakou, nous pose d'heureux jalons pour cette préparation indispensable à travers son ouvrage : «Congrès eucharistique : Eucharistie — Vie chrétienne», Les Presses de l'archevêché, Parakou 2002.

(6) Jean-Paul II, op. cit. II, 9.

(7) Cf. Jn. 10, 10... et Jn. 15, 11.

(8) Bernardin Card. Gantin, «Eucharistie et sacerdoce», homélie à la clôture du 42^e congrès eucharistique à Lourdes, 23 juillet 1981.

(9) Ignace d'Antioche, «Lettre aux Romains VI et VII.

DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE MONDE AU FIL DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE

LA CÔTE D'IVOIRE REPLONGE DANS L'INSTABILITÉ

Selon Machiavel, «on déclare la guerre quand on veut, on la termine quand on peut».

Le conflit qui, actuellement, a cours en Côte d'Ivoire, pourrait bien en être une illustration. Trois semaines déjà que dure le déchaînement de violences armées. Celles-ci ont débuté le 19 septembre 2002 par un coup de force dont l'échec, à Abidjan, a entraîné des combats à l'intérieur du pays. soupçonné d'être le cerveau de ce nouveau putsch (après celui de décembre 1999 qui l'avait porté au pouvoir avant d'en être écarté par le verdict des urnes et la rue, en décembre 2000), le général Robert Guéï a été tué de même que son entourage immédiat au moment du coup de force (femme, enfant et domestique...) ainsi que le ministre de l'intérieur, Émile Bogadouo, et bien d'autres.

En faisant retour sur les trois semaines de violences sur fond de mutinerie ou de tentative de putsch, que peut-on retenir au plan militaire et diplomatique ?

Dimanche, 6 octobre dernier, au lendemain de son refus catégorique de signer l'accord de cessez-le-feu avec les mutins, accord négocié par le «groupe de contact» de la CEDEAO, le président Laurent Gbagbo a ordonné à son armée de déclencher une vaste offensive contre les révoltés. Du coup, de violents combats à l'arme lourde surtout ont opposé forces loyalistes et rebelles toute la journée du lundi 7 octobre sur différents fronts au centre et autour de Bouaké et ce, jusqu'à la tombée de la nuit. De l'une de ces positions, le chef d'état-major des forces armées ivoiriennes, Mathias Doué, a déclaré que les mutins ont été mis en déroute et que la sécurisation de la ville n'était qu'une question d'heures. Mais, selon des observateurs, les mutins n'étaient pas délogés de la ville dont ils contrôlaient encore les quartiers nord.

La France, bien qu'accordant un «soutien logistique» à l'armée ivoirienne en vertu des accords de défense signés entre les deux pays en 1961 et 1978, a exclu toute intervention militaire autre qu'une opération d'évacuation de ressortissants français. Aussi, le président français, Jacques Chirac, a-t-il appelé le



Le président Laurent Gbagbo

président ivoirien, Laurent Gbagbo a accepté de signer l'accord de cessez-le-feu et d'engager des négociations avec les mutins en vue d'un règlement pacifique du conflit. Le chef de l'Etat sénégalais, Abdoulaye Wade, présent en exercice de la CEDEAO, ne pense pas autrement car il ne croit pas à une solution militaire au conflit ivoirien. Il l'a fait savoir à haute voix en déclarant qu'il paraît vain de courir après un rapport de force favorable aux autorités ivoiriennes.

Jusqu'où pourra donc aller Laurent Gbagbo avec sa politique de va-t-en guerre face aux rebelles mal identifiés qui contrôlent quasiment tout le nord du pays ? Au moment de la contre-offensive loyaliste, ils tiennent entre autres deux importantes villes de l'intérieur : Bouaké, principal carrefour au centre de la Côte d'Ivoire et Korhogo, chef-lieu du nord du pays, à une centaine de kilomètres du Burkina Faso. Ce pays voisin a d'ailleurs été mis en cause par le pouvoir ivoirien.

Ainsi, la Côte d'Ivoire, oasis de paix, comme le feu président Félix Houphouët-Boigny aimait tant à nommer son pays, replonge dans l'instabilité politique avec tout ce qu'elle pourrait engendrer.

Privilégiant la recherche de solution de proximité pour le règlement des conflits régionaux, un sommet des chefs

d'État de la CEDEAO s'était tenu, à Accra, dimanche 29 septembre dernier. Au terme des travaux, le sommet avait chargé un «groupe de contact» composé des ministres des Affaires étrangères du Nigeria, du Ghana, du Togo, du Niger, de Guinée-Bissau et du Mali d'effectuer une mission de médiation préalable à l'envoi d'une «force de paix» régionale. Cette mission, comme mentionné plus haut, s'est soldée par un échec.

Soulignons que le 19 septembre, au jour du déclenchement de la mutinerie, le président Gbagbo se trouvait en visite officielle en Italie. À cause de la tentative de putsch, il a dû interrompre son séjour et rentrer précipitamment à Abidjan. Devant l'explosion de violence, Alassane Ouattara du RDR a demandé la protection de l'ambassade de France, où il s'est réfugié. L'ancien président Henri Konan Bédié, lui, a trouvé asile à l'ambassade du Canada. Quant à Robert Guéï, il se serait présenté à l'archevêché. Des hommes en treillis, puissamment armés l'ayant suivi, se sont saisis de lui pour le traîner dehors et l'embarquer. On retrouvera plus tard son corps sans vie avec celui de son aide de camp.

Pour le pouvoir de Gbagbo, l'auteur de cette énième tentative de coup d'Etat était bel et bien, le général Guéï, à la tête d'un millier d'hommes pour la plupart des soldats qui, en octobre 2000, après la défaite, l'avaient suivi dans sa retraite à Gouesesso, dans l'ouest du pays. Les autorités ivoiriennes accusent également des forces étrangères d'armer et de financer les renégats «une bande de déserteurs du Burkina Faso, de Sierra Leone et du Liberia».

Le Burkina Faso a nié toute implication et même protesté contre les sévices exercés à l'encontre de ses ressortissants en Côte d'Ivoire.

L'étrange ivoirien pourrait aussi s'expliquer par le mécontentement accumulé au sein de l'armée ivoirienne mal payée et menacée de réduction d'effectifs. Quelque 750 soldats ivoiriens devaient d'ailleurs être démobilisés en décembre prochain. La plupart d'entre eux sont de la junte présidée par le général Guéï entre décembre 1999 et octobre 2000. Leur colère a été instrumentalisée, dotée d'importants moyens organisationnels et matériels.

«Quand nous sommes arrivés aux affaires, disait John K. Kennedy, ce qui nous a le plus surpris fut de découvrir que les choses allaient aussi mal que nous l'avons dit.» Ce n'est pas de la rhétorique. Loin s'en est. La classe politique ivoirienne devrait méditer cette citation. Car les causes immédiates et lointaines n'échappent ni aux observateurs avertis, ni à l'ivoirien de la rue, ni aux hommes politiques, encore moins aux dirigeants ivoiriens. Alors, le moins qu'on puisse dire est qu'il est temps pour

les Ivoiriens en général et les hommes au pouvoir en particulier, de faire preuve de courage politique pour montrer au grand jour la face cachée de l'iceberg. En effet, les signes avant-coureurs du profond malaise politique qui mine la Côte d'Ivoire sur fond de contradictions inter-régionales, inter-ethniques et inter-religieuses ne datent pas d'aujourd'hui. Ces réalités

ont été plutôt occultées au lieu d'être pleinement assumées et maîtrisées, pour une Côte d'Ivoire stable et prospère.

E. Dégla



Le général Robert Guéï froidement abattu.

PONTIFICAT DE JEAN-PAUL II LE CINQUIÈME LE PLUS LONG DE L'HISTOIRE APRÈS SAINT PIERRE

Le pontificat de Jean-Paul II est devenu, le 10 septembre dernier, le 5^e le plus long de l'histoire. Il dépasse ainsi Adrien I^{er} qui fut pape au 8^e siècle durant 23 ans, 10 mois et 24 jours.

263 papes ont précédé Jean-Paul II. Le plus long pontificat, après saint Pierre — 34 ans ou 37 ans selon différentes sources —, est celui de Pie IX

(1846-1878), qui a duré 31 ans, 7 mois et 21 jours, tandis que le plus bref, celui de Urbain VII, n'a duré que 12 jours.

C'est au 17 mars 2004 que le pontificat de Jean-Paul II devrait par ailleurs devenir le 3^e plus long de l'histoire, avec 25 ans, 5 mois et 1 jour.

(apic/medias/fr)

INTENTIONS GÉNÉRALES ET MISSIONNAIRES DU PAPE JEAN-PAUL II POUR 2002

Les intentions générales et missionnaires du Saint-Père pour l'année 2002 :

OCTOBRE

Générale : Pour les jeunes, afin qu'ils suivent avec un enthousiasme généreux le Christ, Chemin, Vérité et Vie et soient disposés à lui rendre témoignage dans tous les milieux où ils vivent.

Missionnaire : Pour l'Eglise, afin que Dieu ne la laisse pas manquer de pasteurs dotés de sagesse et de sainteté, prêts à diffuser la lumière de l'Evangile

jusqu'aux extrémités de la terre.

NOVEMBRE

Générale : Pour les chrétiens d'Occident, afin qu'ils connaissent et apprécient toujours davantage la spiritualité et les traditions liturgiques des Eglises orientales.

Missionnaire : Pour l'Eglise en Amérique, afin que célébrant au Guatemala le Second Congrès missionnaire américain, elle se sente poussée à une action évangélisatrice plus généreuse, même au-delà de ses propres frontières.

ECONOMIE - DÉVELOPPEMENT

LE NOUVEAU PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE (NEPAD)

LES PARLEMENTAIRES AFRICAINS EN RENFORT

(Suite de la première page)

dent vraiment les contours de ce concept. Et personne ne peut nier le rôle clé que jouent les parlementaires en tant que représentants nationaux dans la politique de développement tant au niveau national que continental et mondial, à l'ère du renouveau démocratique; il était alors opportun d'organiser un tel forum.

En effet, le forum de Cotonou, les 8 et 9 octobre dernier, a mis en exergue les dix axes prioritaires du NEPAD (cf. encadré).

Ces dix axes constituent un plan de développement qui se veut original d'autant qu'il a été initié par les Africains eux-mêmes en tenant compte des aspirations et des priorités du développement durable du continent.

Le président de l'Assemblée nationale du Bénin, Me Adrien Houngbédji, co-président de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP/UE, a fait remarquer que tous les parlementaires africains ont pris la mesure des mutations que le NEPAD peut engendrer. Pour lui, le parlementaire africain, en plus de son rôle de législateur et de contrôleur de l'action gouvernementale, doit désormais être un vrai acteur du développement. Compte tenu des nombreux problèmes qui minent encore le continent et face à l'exiguité des marchés nationaux, Me Adrien Houngbédji propose aux parlementaires l'élaboration d'instruments d'harmonisation de stratégies.

Le président Mathieu Kérékou, ouvrant le forum, s'est adressé aux parlementaires en ces termes : «...Mon intime conviction, c'est que pour réaliser l'indispensable synergie qui doit donner force à nos actions multisectorielles de développement, il est

impératif que les options et les objectifs du NEPAD soient appropriés et internationalisés par les différents acteurs et plus particulièrement par les parlementaires que vous êtes. En effet, c'est à nos institutions parlementaires qu'il revient de concevoir et de mettre en œuvre une stratégie globale, cohérente et efficace de sensibilisation et de mobilisation visant à faire assimiler à nos populations le contenu et les objectifs du NEPAD afin qu'à leur tour, elles en fassent leur propre affaire pour en être des artisans motivés. C'est dire que le forum est une heureuse occasion pour les hauts responsables des parlementaires africains à la conception d'un programme commun d'actions parlementaires permettant aux organes législatifs de nos pays de travailler dans le même esprit et dans la même option pour mettre en place les bases institutionnelles et les législations nationales devant servir de support et de cadre juridique pour la mise en application harmonieuse du NEPAD, exercer le contrôle parlementaire sur les politiques et les artisans de nos organes

exécutifs nationaux dans le cadre de la réalisation des objectifs du programme...»

Au terme des quarante-huit heures de débats parlementaires sur le NEPAD, on peut se permettre de noter que l'espoir est permis.

Dans leur déclaration finale, les participants au forum ont réaffirmé leur attachement aux objectifs du NEPAD en tant que programme de l'Union africaine: la seule alternative pour lutter contre la pauvreté afin d'améliorer la qualité de la vie des Africains dans un monde globalisant très contrasté.

Enfin, le forum recommande à tous les parlementaires africains et régionaux de se doter, chacun selon sa spécificité organisationnelle, de groupes parlementaires nationaux NEPAD chargés de veiller à la traduction dans la réalité les objectifs de ce programme de développement.

Philippe L. Amoussou

LES 10 AXES PRIORITAIRES DU NEPAD

LA BONNE GOUVERNANCE PUBLIQUE :

La démocratie, se traduisant par des élections libres et honnêtes ainsi que par des institutions démocratiques, le respect des droits de l'homme, de la femme et de l'enfant, la transparence dans la gestion du patrimoine public.

LA BONNE GOUVERNANCE DE L'ÉCONOMIE PRIVÉE :

L'objectif est d'atténuer les flux de capitaux grâce à une justice indépendante et honnête dans les litiges impliquant les investisseurs étrangers, la gestion honnête et transparente des sociétés privées etc.

LES INFRASTRUCTURES :

Routes, chemins de fer, ports et aéroports, transports sont des éléments des coûts de production pesant sur la compétitivité des produits africains appelés à être vendus à l'étranger. Au surplus, les infrastructures sont amplificateurs et créatrices d'activités économiques.

L'ÉDUCATION :

Il est apparu que les ressources humaines sont le facteur le plus important de la croissance parce que facteur entrant directement dans la production: créativité, inventivité et productivité. Des pays sans ressources naturelles comme le Japon, la Corée du Sud, Taiwan, Singapour ont montré qu'un pays pouvait se développer

per uniquement en investissant massivement dans l'éducation et la formation.

LA SANTÉ :

Un pari important pour l'Afrique, en raison de son taux très élevé de mortalité dû à des maladies endémiques, malaria, tuberculose et sida. La bonne santé des populations est un facteur de productivité alors que la mauvaise santé est source de dépenses. Ainsi, à son tour, une priorité pour l'Afrique.

LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION :

L'accès doit être assuré aux populations africaines dès la petite enfance et doit être étendu à toutes les activités, de l'agriculture à l'industrie et aux transports, à l'éducation, aux services et aux échanges.

L'AGRICULTURE :

L'Afrique a un retard énorme en agriculture, retard qui se traduit par sa dépendance alimentaire difficilement concevable pour un continent immense qui dispose de terres et d'eau.

L'ENVIRONNEMENT :

La bataille de l'environnement revêt plusieurs formes, car aux dégâts naturels tels que ceux qui résultent de la climatologie s'ajoutent les dégâts causés par l'homme sur notre environnement immé-

diate. Cette bataille exige d'importants moyens, qui font de ce secteur un secteur qui préoccupe la communauté internationale.

L'ÉNERGIE :

Partie intégrante et nécessaire au développement, il se trouve que certains pays africains ne disposent pas d'énergie naturelle exploitabile. Les pays africains envisagent très sérieusement de construire des oléoducs et des gazoducs qui permettraient leur approvisionnement.

L'ACCÈS AUX MARCHÉS DES PAYS DÉVELOPPÉS :

La Communauté internationale a reconnu que la base du développement, c'est plus l'agriculture que l'industrie, sans base locale, qui pourrait être transposée dans n'importe quel pays du monde. Depuis la réunion de l'OMC à Doha, au Qatar, des discussions se sont engagées entre le G8 et l'Afrique et l'Espoir existe de voir s'ouvrir les marchés occidentaux, comme du reste l'AGOA américain le fait pour certains pays africains éligibles à son programme. Les discussions se poursuivent avec l'Union européenne. Mais ces perspectives ne deviendront réalité que si elles bénéficient d'investissements massifs, notamment en infrastructures, en transfert de connaissance et en travaux d'irrigation. L'agriculture africaine doit aussi attirer les capitaux extérieurs.

RÉUSSIR SON COUPLE

Vous désirez approfondir votre connaissance des valeurs chrétiennes du mariage et de la famille, construire votre couple, votre famille, préparer votre mariage? C'est possible!

**L'INSTITUT PONTIFICAL JEAN-PAUL II
POUR ÉTUDES SUR LE MARIAGE ET LA FAMILLE**

organise, à votre attention, des cours 2 fois par mois le samedi, de 8h30 à 12h, et cela à partir du samedi 19 octobre 2002.

Les thèmes des cours porteront sur:

- Qu'est-ce qu'aimer ?
- Psychologie de la vie conjugale et familiale ;
- Les étapes et les défis de la vie de couple ;
- Père et mère un rôle complémentaire : l'éducation des enfants ;
- Les défis de la famille chrétienne en Afrique ;
- Les méthodes de régulation naturelle des naissances ;
- Mariage et famille dans la Bible.

Pour tout renseignement, s'adresser à :

Institut Pontifical Jean-Paul II pour études sur le mariage et la famille : entre le CODIAM et le collège Père-Auplais

04 BP 1217 Cotonou — Tel. : 30 32 97 — Fax : (229) 30 32 76
E-mail : icaf@leland.bj